



Bruxelles, le 31.7.2020
C(2020) 5392 final

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 31.7.2020

modifiant la décision d'exécution de la Commission C(2019)8750 du 29.11.2019 relative au financement du programme d'action pluriannuel 2019 et 2020 (partie II) en faveur de la Tunisie

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 31.7.2020

modifiant la décision d'exécution de la Commission C(2019)8750 du 29.11.2019 relative au financement du programme d'action pluriannuel 2019 et 2020 (partie II) en faveur de la Tunisie

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012¹, et notamment son article 110,

vu le règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure², et notamment son article 2, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) La Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont adopté, le 8 avril 2020, la Communication conjointe sur la réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de COVID-19.³ La Communication énumère les priorités suivantes pour l'action collective de « l'équipe Europe » : i) apporter une réaction d'urgence à la crise sanitaire immédiate et aux besoins humanitaires qui en résultent ; ii) renforcer les systèmes de santé et ceux qui concernent l'eau et l'assainissement, ainsi que les capacités de nos partenaires en matière de recherche dans la lutte contre la pandémie et de préparation à de telles crises ; et iii) faire face aux conséquences sociales et économiques immédiates.
- (2) Par sa décision C(2019)8750 du 29.11.2019, la Commission a adopté le programme d'action pluriannuel 2019 et 2020 (partie II) en faveur de la Tunisie, incluant l'action intitulée : « Programme d'appui à la gouvernance économique ».
- (3) Dans ce contexte sans précédent, et en ligne avec la priorité iii) mentionnée ci-dessus, il est maintenant nécessaire de modifier l'action afin de renforcer la contribution du budget de l'Union. Tout en conservant la logique de l'action, ce renforcement permettra de soutenir les efforts du gouvernement Tunisien visant à atténuer les effets de la crise économique résultant de la pandémie de COVID-19 à travers une allocation supplémentaire sous l'appui budgétaire du programme et d'introduire une nouvelle

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

² JO L 77 du 15.3.2014, p. 95.

³ Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Communication sur la réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de COVID-19 (JOIN(2020)11).

mesure d'appui complémentaire en soutien aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME).

- (4) Par conséquent, la décision C(2019)8750 du 29.11.2019 devrait être modifiée.
- (5) Afin de faciliter la mise en œuvre de l'approche incitative de l'instrument européen de voisinage, la Commission établit des programmes faitiers multinationaux qui complètent les allocations financières nationales. En 2020, 90 millions d'EUR ont été attribués à la Tunisie par le biais du mécanisme de programme faitier sur la base des progrès réalisés vers une démocratie forte et viable ainsi que de la mise en œuvre des objectifs de réforme convenus contribuant à ce but. Le programme faitier finance donc partiellement cette action en faveur de la Tunisie.
- (6) L'assistance envisagée se conforme aux conditions et procédures établies par les mesures restrictives adoptées en vertu de l'article 215 du TFUE⁴.
- (7) Cette modification est conforme à l'opinion du comité de l'instrument européen de voisinage institué par l'article 15 du règlement (UE) 232/2014⁵.

DÉCIDE:

Article unique

La décision d'exécution de la Commission C(2019)8750 du 29.11.2019 relative au financement du programme d'action pluriannuel 2019 et 2020 (partie II) en faveur de la Tunisie est modifiée comme suit :

- (1) L'article 2, premier alinéa, est remplacé par l'article suivant :

« Le montant maximal de la contribution de l'Union destinée à la mise en œuvre du programme est fixé à 303 000 000 d'EUR, à financer par les crédits inscrits sur les lignes suivantes du budget général de l'Union :

- 100 100 000 d'EUR sur la ligne budgétaire 22.040303 du budget général de l'Union pour 2019 ;
- 2 900 000 d'EUR sur la ligne budgétaire 22.040102 du budget général de l'Union pour 2019 ;
- 90 000 000 d'EUR sur la ligne budgétaire 22.040303 du budget général de l'Union pour 2020 ;
- 110 000 000 d'EUR sur la ligne budgétaire 22.040102 du budget général de l'Union pour 2020. »

⁴ www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au *Journal officiel* (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

⁵ Règlement (UE) n° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument européen de voisinage (JO L 77 du 15.3.2014, p. 27).

(2) L'annexe de la décision est remplacée par l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 31.7.2020

Par la Commission
Olivér Várhelyi
Olivér VÁRHELYI
Membre de la Commission



Annexe

de la décision d'exécution de la Commission modifiant la décision d'exécution de la Commission C(2019)8750 du 29.11.2019 relative au financement du programme d'action pluriannuel 2019 et 2020 (partie II) en faveur de la Tunisie

Document d'action concernant le programme d'appui à la gouvernance économique

PROGRAMME PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier et le programme d'action/la mesure au sens des articles 2 et 3 du règlement n° 236/2014.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui à la gouvernance économique Numéro CRIS: ENI/2019/041-891 et ENI/2020/042-859 financé par l'Instrument européen de voisinage (IEV)
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Tunisie L'action sera menée à l'endroit suivant : tout le pays
3. Document de programmation	Cadre Unique d'Appui de l'UE à la Tunisie 2017-2020 ¹
4. Objectifs de développement durable (ODD)	<u>ODD principaux :</u> ODD 8: « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». ODD 16: « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». <u>ODD secondaires :</u> ODD 5 « Egalité entre les sexes ». ODD 9 « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays (et d'un pays à l'autre) ».

¹ Décision d'exécution de la Commission C(2017)5637.

5. Secteur d'intervention/domaine thématique	Intégration économique et sociale Gouvernance et société civile		Aide au développement : OUI	
6. Montants concernés	<p>Coût total estimé : 303 000 000 d'EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : 303 000 000 d'EUR (dont 190 100 000 d'EUR financés dans le cadre du programme faitier) dont 258 000 000 d'EUR au titre de l'appui budgétaire et 45 000 000 d'EUR au titre de l'appui complémentaire.</p> <p>La contribution s'élève à un montant de 103 000 000 d'EUR au titre du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019 (dont 100 100 000 d'EUR financés dans le cadre du programme faitier) et à un montant de 200 000 000 d'EUR au titre du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020 (dont 90 000 000 d'EUR financés dans le cadre du programme faitier).</p>			
7. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	<p><u>1) Appui budgétaire</u> Gestion directe à travers la modalité du contrat de performance de réforme sectorielle (CPRS)</p> <p><u>2) Appuis complémentaires</u> Gestion directe</p> <ul style="list-style-type: none"> - subventions - passation de marchés <p>Gestion indirecte avec les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 5.4.3</p>			
8. a) Code(s) CAD	<p>15111 - Gestion des finances publiques</p> <p>15114 - Soutien à l'administration et à la politique fiscale</p> <p>15118- Audit au niveau national</p> <p>15150 - Participation démocratique et société civile</p> <p>15153 - Médias et accès à l'information</p> <p>43010 - Aide plurisectorielle</p>			
b) Principal canal de distribution	<p>Canal 1 (code 10000) : Secteur public</p> <p>Canal 2 (code 20000) : Société civile</p>			
9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »	N.a.			

RESUME

Les diagnostics récents sur la Tunisie soulignent les défis majeurs auxquels le pays fait face pour mettre en œuvre les réformes nécessaires pour renouer avec une croissance inclusive. Le constat est que, malgré les efforts accomplis par le gouvernement en termes de formulation de feuilles de route et de plans d'action ou de textes de loi, plusieurs réformes économiques clés peinent à s'enclencher. Ces analyses s'accordent également sur la persistance de nombreux blocages affectant le climat des affaires, du phénomène de la corruption, et des inégalités sociales (y compris les inégalités de genre) grandissantes dans les villes et les régions. Le volontarisme politique qui se manifeste à intervalles réguliers ne parvient pas à s'attaquer aux causes structurelles du marasme économique. Le manque de perspective engendre, à son tour, de fortes revendications pour plus d'emplois et de justice sociale et fiscale.

Dans ce contexte défavorable, la survenance d'une pandémie mondiale liée à l'émergence du COVID-19 en janvier 2020 a substantiellement modifié l'ordre des priorités du gouvernement tunisien et de la Commission européenne. Si le présent programme conserve comme objet primordial l'amélioration de la gouvernance économique et du climat des affaires, des adaptations majeures ont dû être apportées à sa structure. En effet, ce programme vise à présent aussi à soutenir le programme d'urgence mis en place par le gouvernement tunisien pour tenter de juguler la récession majeure à laquelle fait face l'économie du fait de l'arrêt quasi-total des activités et du commerce en Tunisie. Ce programme d'urgence consiste en un ensemble de mesures de nature financières et fiscales d'un montant total de 2,5 milliards de dinars (800 millions d'euros) destinées à permettre, entre autres, 1) aux salariés mis en chômage technique de bénéficier d'un revenu de substitution, 2) aux entreprises d'être exemptées de leurs obligations fiscales et sociales, 3) de bénéficier de prêts bonifiés par l'Etat.

Face aux enjeux majeurs de transition (aggravés par la récession économique qui se profile) et qui appellent à l'adoption de mesures de réformes économiques courageuses assorties d'une pédagogie appropriée des réformes, et dans ce contexte de crise sans précédent, le programme pluriannuel proposé se fixe pour objectif global le renforcement de la gouvernance économique. Un tel renforcement devrait améliorer le climat des investissements afin de favoriser le développement de l'entreprise privée, tout en impliquant les différentes parties concernées (c'est-à-dire le gouvernement et les autorités locales, les instances formelles, les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé). Pour donner des résultats tangibles dans la durée, ce programme se propose de lier appui aux réformes économiques et changement (graduel) des règles du jeu de la gouvernance tout en fournissant au gouvernement le soutien nécessaire afin d'atténuer les effets de la crise économique et sanitaire résultant de la pandémie de COVID-19. Cela permettra des avancées vers une économie plus ouverte, transparente et inclusive par la promotion de plus d'investissement et la création d'emploi pour toutes et tous. S'appuyant sur d'autres interventions sectorielles et thématiques de l'UE, et mobilisant différentes modalités d'appui, ce programme cherche à créer une valeur ajoutée en se focalisant sur deux axes stratégiques de réformes intimement liés par nature dans le double champ de l'économie et de la gouvernance:

1) **Améliorer le climat des affaires et le cadre général de l'investissement privé**, en ciblant l'amélioration de différentes dimensions du climat des affaires (mesures relatives à la facilitation de l'investissement, à la fiscalité, à l'accès au financement, etc.) tout en appuyant les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie COVID-19.

2) **Promouvoir un suivi actif des politiques publiques économiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes** pour soutenir le pays dans sa quête de développement durable - par le renforcement des médias et des institutions de communication et de vulgarisation, des centres d'analyses de politiques publiques et d'autres méthodes de socialisation.

1. ANALYSE DU CONTEXTE

1.1. Description du contexte

Dans un contexte régional volatil, les réalisations démocratiques depuis la révolution tunisienne de 2011 sont indéniables. A plusieurs égards, le pays est un îlot de libertés et d'ouverture politique dont le fonctionnement est encadré par une Constitution progressiste et consensuelle (2014). Un gouvernement d'union nationale a été mis en place en août 2016 en vue de privilégier la stabilité politique. Un plan de développement adopté pour la période 2016-2020 prône d'importantes réformes institutionnelles et économiques, y compris la relance des investissements, en vue d'atteindre 5% de croissance d'ici 2020.

Cependant, neuf ans après la révolution, force est de constater que la transition politique et économique reste inachevée et sous tension. La Tunisie ne manque pas de stratégies et de plans d'action pour remédier aux défis économiques et sociaux ou de gouvernance. Toutefois, ces stratégies abordent rarement les facteurs structurels qui entravent la croissance économique inclusive et la mise en place d'une économie de marché compétitive et responsable d'un point de vue environnemental et social. En outre, la mise en œuvre effective des politiques publiques ou de ces stratégies rencontre souvent de fortes résistances.

Ainsi, seules quelques réformes partielles en lien avec l'investissement, l'ouverture du marché domestique et la restructuration de l'administration publique ont pu être entamées. En termes de climat des affaires, la situation décrite dans le rapport de 2014 de la Banque mondiale² reste largement d'actualité. Les entraves à l'investissement dans l'économie nationale restent nombreuses, mêlant un régime d'autorisations et des réglementations contraignants, une administration pesante et des pressions formelles et informelles sur les opérateurs. Les investissements destinés à l'exportation restent soumis à un régime distinct (offshore), offrant de nombreux avantages aux investisseurs et générant des emplois, mais apportant peu aux finances publiques tout en limitant l'intégration entre économie off-shore et on-shore. D'autres analyses démontrent les effets négatifs d'un cadre réglementaire strict sur le change (pour la compétitivité de l'entreprise tunisienne) et d'un système fiscal inéquitable (en particulier dans le domaine de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée – TVA). De nombreux indicateurs économiques (croissance économique faible créant peu d'emplois, surtout pour les jeunes, déficit public, niveau de la dette, taux d'inflation, perte de valeur du dinar, expansion du secteur informel) témoignent du besoin de faire avancer la transition économique.

Malgré les efforts d'instances officielles et de la société civile, la corruption demeure un problème majeur.³ Les disparités régionales historiques persistent.⁴ Les couches populaires et les classes moyennes sont confrontées à une augmentation incessante du coût de la vie. Un grand nombre de jeunes (surtout les femmes diplômées avec un taux de chômage de 40,6% contre 18,9% pour les jeunes hommes diplômés)⁵ sont confrontés à des perspectives d'avenir

² La Révolution Inachevée. Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens. Groupe de la Banque Mondiale. Mai 2014.

³ Voir par exemple: <https://knowledgehub.transparency.org/helpdesk/tunisia-overview-of-corruption-and-anti-corruption>.

⁴ Voir par exemple: <https://www.alternatives-economiques.fr/tunisie-inegalites-regionales-explosives/00082177>.

⁵ Les femmes rencontrent des contraintes particulières liées à l'environnement social et culturel (un taux d'activité très bas de 29% contre 71% des hommes et un taux de chômage de 22,7% contre 37% pour les hommes). Les règles formelles et les réglementations légales ne font pas de discrimination fondée sur le sexe. Cependant, dans la pratique, les femmes sont confrontées à des processus bureaucratiques plus complexes lors de l'enregistrement et de

incertaines. La grogne sociale et les tensions montent, mettant en péril le ‘contrat social’ entre gouvernants et gouvernés, et, par ricochet, les acquis démocratiques. Le contexte régional ne facilite pas les choses. Les effets de la crise libyenne sur la stabilité économique et sécuritaire de la Tunisie perdurent sous différentes formes (y compris au niveau du commerce informel illicite) et lui ont fait perdre un marché naturel.

Il y a un large consensus sur les blocages observés. Selon les analyses disponibles, ceux-ci sont liés à : (i) une gestion de la chose publique dictée par l’urgence de la situation économique et l’absence d’une majorité politique claire ; (ii) les multiples résistances au changement de groupes d’intérêts divers (structurés ou informels) ; (iii) la faiblesse des contre-pouvoirs (surtout au niveau des instances de contrôle de la qualité de la dépense publique, des règles applicables en matière de concurrence, des médias et des organisations de la société civile spécialisées dans le suivi des politiques économiques) ; et (iv) le manque de dialogue effectif entre État et société sur le type et le coût des réformes dont le pays a besoin.

A ces éléments de contexte, s’ajoutent les développements récents liés à la crise globale provoquée par l’émergence du COVID-19 qui auront un impact négatif prononcé sur l’économie tunisienne, directement et indirectement en raison des retombées des mesures de confinement généralisé mises en place par le gouvernement pour tenter d’endiguer la propagation du virus.

Aujourd’hui, il est illusoire d’espérer que la Tunisie puisse éviter une récession, il est même probable que cette récession soit l’une des plus importantes depuis son indépendance. En effet, les chaînes de productions globales seront significativement affectées par les mesures de confinement prises à travers le monde ce qui aura des répercussions économiques fortes en Tunisie. Le secteur du tourisme – actuellement à l’arrêt – pèse à lui seul 10% du produit intérieur brut (PIB) tunisien. De même, la structure industrielle du pays, basée sur un modèle de sous-traitance, sera aussi fortement impactée par les fortes perturbations des chaînes de valeurs européennes et par la baisse de la demande étrangère. L’impact attendu sera particulièrement prononcé dans le secteur des industries exportatrices qui représente 7% du PIB. Le gouvernement tunisien, entré en fonction en février 2020, a d’ailleurs immédiatement fait appel à l’assistance de ses partenaires pour demander une aide d’urgence, soulignant des besoins financiers immédiats à hauteur de 1 milliards d’euros, un déficit budgétaire qui devrait se creuser d’au moins 1% de PIB (du fait des pertes en recettes fiscales attendues) et potentiellement d’1% supplémentaire (du fait des mesures prises pour aider le secteur économique).

Par ailleurs, la performance des systèmes de santé et des filets sociaux ne permet pas actuellement à l’État tunisien de soutenir ses populations les plus fragiles. En période d’arrêt de l’activité économique, le bilan sanitaire pourrait s’en trouver aggravé.

Pour les partenaires de la Tunisie, l’urgence est donc aujourd’hui d’une part de contribuer à atténuer au maximum l’effet de cette crise sur les revenus des ménages les plus fragiles et,

la licence de leurs entreprises. En moyenne, les femmes visitent jusqu’à 4.1 agences et bureaux pour enregistrer une entreprise, tandis que les hommes en visitent 3.22. Les femmes peuvent attendre jusqu’à 10,68 mois en moyenne pour terminer l’enregistrement de leur entreprise, contre seulement 6 mois en moyenne pour les hommes. 43% des femmes ont déclaré qu’elles avaient demandé de verser de l’argent sous la table ou de faire des cadeaux à des représentants de l’État afin de garantir l’enregistrement de leur entreprise – contre 26% pour les hommes interrogés. A. ADLY (2014), EBRD (2015).

d'autre part, de permettre aux entreprises les plus vulnérables et aux secteurs les plus touchés de passer le cap et de préserver le maximum d'emplois.

1.2. Cadre stratégique de l'action

Le programme proposé se focalise sur l'amélioration de la gouvernance économique et institutionnelle en vue d'une croissance plus inclusive. Il répond à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) prévus par l'Agenda 2030 et, en premier lieu, l'ODD 8 (visant une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). La composante gouvernance du programme cherche à promouvoir tant *l'offre* (en appuyant les institutions étatiques responsables d'assurer la bonne gestion de la chose publique) que *la demande* (en appuyant les institutions et acteurs de contrôle). Dès lors, il répond aussi aux objectifs de l'ODD 16 (visant des sociétés pacifiques et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). L'effet combiné des réformes visant l'économie et la gouvernance vise à contribuer à une réduction des inégalités (ODD 10).

L'action proposée est globalement conforme aux recommandations de la Révision de la politique européenne de voisinage (2015), selon laquelle la gouvernance économique et les réformes structurelles sont essentielles à la résilience d'Etats et de sociétés, à la Stratégie Globale de l'UE (juin 2016) et au nouveau Consensus européen pour le développement (2017). L'intervention de l'UE correspond à la priorité 1 sur le développement économique et les opportunités de marché et à la priorité 2 sur le renforcement des institutions et la bonne gouvernance des résultats attendus pour 2020. Ces priorités sont en outre reprises dans le Cadre unique d'appui à la Tunisie 2017-2020.

L'action envisagée s'aligne également avec la réponse stratégique de l'UE au Programme d'Action d'Addis Abeba pour le financement du développement (2015), comme reflété dans le document *'Percevoir plus, dépenser mieux'*⁶. Celui-ci prône des appuis de l'UE visant une fiscalité et une dépense publique efficace, effective, transparente et équitable. Dans le même esprit, la Communication conjointe *'Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie'* (2016) s'engage *"à améliorer la gestion des finances publiques et à réformer le régime d'imposition, en s'orientant vers un système à la fois plus simple et plus équitable"*. Cet appui de l'UE vise entre autres à *"restaurer les marges budgétaires nécessaires au financement des politiques gouvernementales"* et à consolider les *"institutions chargées d'exercer un contrôle public"*⁷. L'action contribue aussi au Plan d'Action Genre II (GAP II)⁸ et aux objectifs de la Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile⁹.

Finalement, l'action est cohérente avec les priorités de l'UE (notamment les priorités stratégiques du partenariat UE-Tunisie adoptées en 2018) qui visent notamment à consolider le processus de transition pour assurer la stabilité politique du pays et projeter le 'modèle démocratique' tunisien dans une région où l'autoritarisme règne. Toutefois, le fossé entre déclarations politiques et mise en œuvre effective des réformes alimente une frustration croissante de la population. Dans ce contexte, cette action évite de proposer des solutions technocratiques aux défis constatés, basées sur des 'bonnes pratiques'. Elle cherche plutôt à faire un bilan réaliste de l'état des lieux des réformes et des politiques publiques ciblées par le

⁶ *Collect more - Spend better. Achieving development in an inclusive and sustainable way.* Staff working document, European Commission, October 2015 pp. 6-10.

⁷ Commission européenne. Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. *Renforcer le soutien à la Tunisie.* 19.10.2016 JOIN (2016) 47/part 2, p. 6.

⁸ Spécifiquement à la priorité C « droits économiques sociaux et cultures », indicateurs 14 et 15.

⁹ http://jamaity.org/publication/tunisie_-feuille-de-route-de-lue-pour-lengagement-envers-la-societe-civile-2014-2017/

programme (cf. section 1.3) et à analyser l'espace pour des changements effectifs en se basant sur les intérêts et incitations des différentes parties prenantes (cf. section 1.4).

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, et des mesures d'urgence prises par le gouvernement pour juguler la crise économique qui s'annonce (cf. section 1.3), le cadre stratégique de l'action doit être partiellement modifié afin d'accompagner le gouvernement tunisien en cette période de crise. Cependant, la logique sous-jacente des interventions du programme d'appui à la gouvernance économique reste d'accompagner la Tunisie dans son effort pour favoriser une croissance plus inclusive et créatrice d'emploi ; renforcer l'équité sociale ; réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et géographique et les inégalités fondées sur le genre (cf. section 4.2).

1.3. Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

Le programme d'appui à la gouvernance économique proposé dans le présent document est en ligne avec le Plan National de Développement (2016-2020). Ce dernier fixe des orientations stratégiques notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'administration publique et du développement économique, financier, régional et social. Ce Plan démontre que le gouvernement est pleinement conscient du lien inextricable entre réformes économiques pour un développement plus inclusif et durable (ODD 8 et 10) et la promotion de modes de gouvernance visant une plus grande efficacité, transparence et redevabilité (ODD 16). L'amélioration des différentes dimensions du climat des affaires se reflète notamment dans l'axe n°2 du Plan National de Développement 2016 – 2020 (intitulé "passer d'une économie à faible coût à un hub économique") et notamment dans les objectifs n°1, 4 et 6 de cet axe qui traitent notamment de la diversification du tissu économique (objectif n°1), de la promotion de l'investissement et de l'amélioration du climat des affaires (objectif n°4) et du renforcement du système de financement (objectif n°6).

Il importe aussi de mentionner les nombreuses initiatives et engagements renforçant les orientations stratégiques du Plan National de Développement notamment en ce qui concerne les réformes envisagées sous les axes 1 ("accélérer la concrétisation de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption") et 2 ("passer d'une économie à faible coût à un hub économique") du PND. Ainsi, depuis la signature en décembre 2014 de la convention "Agenda National des Affaires"¹⁰ et l'approbation du décret correspondant¹¹, un cadre de dialogue permanent établi entre le secteur privé et la Présidence du gouvernement s'est donné pour tâche d'entretenir une consultation régulière visant à faire émerger des recommandations en vue de l'amélioration du cadre des affaires. Par ailleurs, depuis l'adoption en 2016 et 2017 de deux grandes lois portant sur les investissements¹² et les avantages fiscaux¹³ et, plus récemment, de la loi dite "transversale" sur l'amélioration du climat des affaires¹⁴, la priorité affichée par le gouvernement de faire remonter le pays dans le classement 'Doing Business' de la Banque Mondiale, se décline dans le plan de réformes sur le climat d'investissements lequel comprend plusieurs feuilles de routes couvrant la période 2017-2020 et la création en juillet 2018 d'une direction générale dédiée au suivi de ce plan de réforme. En outre, la Tunisie s'est engagée fin 2017 dans l'initiative "Compact with Africa"¹⁵ portée par le G20.

¹⁰ Rapport synthétique 2017 du National Business agenda en Tunisie.

¹¹ Décret n°4566/2014 du 31/12/2014.

¹² Loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.

¹³ Loi n° 2017-8 du 14 février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux.

¹⁴ Loi n°2019-22 du 24 avril 2019, portant sur l'amélioration du climat des investissements.

¹⁵

https://www.compactwithafrica.org/content/dam/Compact%20with%20Africa/policy_matrix/Matrice%20CwA%20Tunisie%2027102018.pdf

Sous la conduite du ministère des finances et du ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), le gouvernement tunisien a adopté un programme national de réformes couvrant trois dimensions: 1) stabilisation macroéconomique, 2) facilitation des investissements et 3) accès au financement. Les conclusions de la présidence du groupe technique à l'occasion des rencontres de printemps du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale (BM) en avril 2019 ont confirmé la pertinence des engagements pris tout en recommandant de maintenir le rythme de mise en œuvre des réformes prévues¹⁶. Enfin, il convient de souligner que la mission de haut niveau du 12 juillet 2018 conduite par le commissaire Hahn en étroite coordination avec les principaux partenaires financiers de la Tunisie (Banque européenne de Reconstruction et de Développement – BERD, Banque européenne d'investissement – BEI, groupe BM, FMI, Banque africaine de développement – BAD, Agence française de développement – AFD et Kreditanstalt für Wiederaufbau – KfW) a permis de tenir un dialogue politique de haut-niveau avec les autorités et de favoriser un alignement des partenaires impliqués autour de 3 axes de réformes considérées comme prioritaires : consolidation budgétaire, libérer le potentiel de croissance du secteur privé et assurer la viabilité des systèmes de protection/assistance sociale. Cette initiative a permis d'établir un mécanisme de coordination renforcée qui a débouché sur un ensemble de réunions de coordination entre bailleurs ainsi qu'entre les bailleurs et les autorités, en vue de traduire ces grands axes de réformes en mesures concrètes et qui seront appuyées par une combinaison d'assistance technique et d'appui budgétaire. Le présent programme d'appui budgétaire s'appuie largement sur les discussions entre bailleurs et avec les autorités autour de l'axe "libérer le potentiel de croissance du secteur privé" qui ont suivi le dialogue politique de haut-niveau du 12 juillet 2018 et s'appuie également sur les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'initiative Compact with Africa. La mission conjointe de haut-niveau de 2018 devrait faire l'objet d'un suivi, selon un format similaire, en 2020¹⁷.

La révolution tunisienne s'est caractérisée par une forte instabilité politique qui a été partiellement surmontée avec l'avènement du gouvernement Chahed fin 2016. Le retour à une certaine stabilité politique n'a cependant pas débouché sur un renforcement des capacités d'exécution des décisions politiques par l'administration, notamment dans les domaines socioéconomiques. Aussi, en dépit des engagements répétés en faveur d'une amélioration du climat des affaires, les cadres juridiques et les politiques économiques mis en place ces dernières années ne traitent que partiellement des nombreuses réglementations qui entravent l'émergence d'un marché domestique réellement concurrentiel et favorisant l'investissement privé. En outre, ces nouvelles dispositions juridiques tardent souvent à se traduire en décrets d'application ou en changements institutionnels réels, attestant ainsi des difficultés politiques, des blocages catégoriels ou institutionnels qui ralentissent la mise en œuvre de ces engagements politiques de haut-niveau.

C'est ainsi par exemple que la Tunisie s'est dotée d'un nouveau cadre juridique régissant l'investissement par le biais de différentes lois ou décrets portant sur l'investissement et l'encouragement à la création d'entreprises, les avantages fiscaux, les startups, la simplification des procédures ou la gouvernance économique. De nouvelles instances sont venues s'ajouter au cadre institutionnel existant (telles que le Conseil Supérieur de l'Investissement, le Tunisia Investment Authority ou le Collège des startups). Dans cette logique, et à titre d'illustration, le gouvernement a récemment cherché à alléger le '*régime des*

¹⁶ Cf. notamment G20 Compact with Africa, Chairs conclusions of the Africa Advisory Group meeting, 10 avril 2019.

¹⁷ Cf. notamment rapport de visite conjointe du Commissaire Hahn suite à la visite du 12 juillet 2018 et courrier du Chef de Délégation de l'UE à Tunis du 27 juillet 2018 (ARES3992511).

autorisations’ en vue d’ouvrir le marché domestique et de libérer l’activité économique. Le décret gouvernemental 2018-417 du 11 mai 2018 prévoit ainsi la suppression des autorisations relatives à 27 activités économiques censées être remplacées par des cahiers des charges qui tardent, néanmoins, à être établis. Il convient en outre de noter que beaucoup reste à faire pour libérer l’activité économique puisque 143 autorisations ‘administratives’ (requis pour la réalisation de projets) demeurent en place, de même que 100 autorisations pour l’exercice d’activités économiques. L’existence de ces autorisations continue de freiner l’arrivée de nouveaux entrants dans les secteurs couverts par ces autorisations au profit des acteurs en place¹⁸.

En matière de fiscalité, la révolution de 2011 a mis en lumière les aspirations des Tunisiens à plus d’équité fiscale et celles des opérateurs économiques à plus de simplicité et d’efficacité de la politique et de l’administration fiscale. Toutefois, malgré des Assises nationales de la fiscalité (2014) impliquant les différentes parties prenantes et débouchant sur un plan de réforme ambitieux, seules quelques modifications - souvent ponctuelles - ont été introduites au gré des lois de finances successives. Les différents diagnostics¹⁹ réalisés ces dernières années s’accordent sur le fait que l’administration et la politique fiscale actuelle ne favorisent pas le civisme fiscal car elles ne permettent pas une lutte efficace contre la fraude et l’iniquité (comme illustré par la mauvaise répartition de la charge fiscale et le nombre réduit d’entreprises qui s’acquittent de l’impôt). Déjà en 2014, le programme de réforme fiscale a suggéré de nombreuses pistes pour une meilleure administration de la TVA qui réduirait les risques des entrepreneurs et contribuerait à un environnement moins favorable à la corruption. Or, à ce jour, les mesures structurelles visant à remédier aux défaillances constatées n’ont pas été prises – entre autres parce que cela porte atteinte aux intérêts de certaines catégories de contribuables disposant de relais politiques à tous les niveaux.

Des réformes importantes ont été introduites en 2016 au niveau bancaire et relatives au statut de la Banque Centrale Tunisienne (BCT). Celles-ci se poursuivent actuellement dans le cadre du Plan Stratégique de la Banque couvrant la période 2019-21²⁰, offrant un cadre propice à une phase d’assouplissement de la réglementation du change. La dépréciation du dinar est venue accentuer le besoin de modernisation et de révision du code de change, entre autres pour faciliter la vie des entrepreneurs et des startups. Ceux-ci ne peuvent supporter les effets d’une dépréciation continue du dinar lorsqu’ils sont à la fois privés de techniques modernes de gestion du risque et contraints par une réglementation conservatrice. Certaines mesures ont été prises mais la rigidité de la réglementation du change reste un handicap majeur pour la compétitivité de l’entreprise tunisienne²¹.

Concernant les autres axes stratégiques visés par le programme (c.-à-d. le contrôle de la qualité de la dépense et le dialogue/communication autour des enjeux de la réforme sur base d’analyses solides), le cadre constitutionnel, légal et institutionnel est globalement solide en Tunisie. La liberté d’expression représente l’acquis principal de la révolution et elle est pleinement utilisée par la société civile, les instances de régulation et de contrôle, les médias et les citoyens (via de nombreux mouvements sociaux). Les analyses suggèrent toutefois l’existence d’entraves et risques à ne pas négliger. Ainsi, on observe des tendances du côté des pouvoirs publics à circonscrire l’action autonome de la société civile agissant comme ‘acteur de gouvernance’ dans des domaines sensibles comme la lutte contre la corruption, la

¹⁸ Cf. étude de cas - ouverture du marché domestique et réforme du régime des autorisations (ECDPM, Février 2019).

¹⁹ Y compris l’étude de cas sur les réformes fiscales et l’administration de la TVA (ECDPM, Février 2019).

²⁰ Cf. Plan d’accompagnement AT du Plan stratégique de la BCT 2019-21 préparé par la DGCE/DCI en février 2019.

²¹ Étude de cas sur les réformes fiscales et l’administration de la TVA (ECDPM, février 2019).

transparence, et la redevabilité. La régulation des médias reste incomplète et se heurte à des contraintes émanant de forces politiques et économiques qui contournent les règles du jeu et ont un intérêt à promouvoir la désinformation autour des enjeux des réformes économiques²². Par ailleurs, les mécanismes de mesures d'audience, qui garantiraient la pluralité, le professionnalisme et la pérennité de certains médias, ne bénéficient pas de l'adhésion des acteurs concernés.

Dans le contexte de crise provoqué par l'émergence et la propagation du COVID-19, le gouvernement tunisien a adopté un train de mesures d'urgence²³ destinées à amortir les effets négatifs de la crise. Ces mesures (une vingtaine environ) essentiellement financières et fiscales ont été annoncées par le nouveau chef de gouvernement dès le 21 mars 2020. Elles visent à soutenir les entreprises touchées par les mesures de confinement mises en place et à préserver les emplois. Prises en concertation avec les principales organisations professionnelles, elles complètent une autre série de mesures prise par la BCT le 17 mars 2020 (incluant une baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base, qui s'établit maintenant à 6,75%) et leur suivi est assuré par un comité de pilotage et de veille créé au sein du Ministère des Finances.

Parmi les principales mesures annoncées, on peut citer : le report de dépôt des déclarations de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés, l'accélération du traitement des demandes de remboursement des crédits TVA, la suspension des contrôles fiscaux et le rééchelonnement des dettes fiscales, des mesures spécifiques pour les entreprises sinistrées (notamment dans les secteurs les plus durement touchés comme le tourisme, le transport ou la culture) comprenant l'accès à un montant de crédits à hauteur de 500 millions de dinar bénéficiant de la garantie de l'état et remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans, la mise en place d'autres fonds relais à l'initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations, la réévaluation des actifs immobilisés afin de revaloriser le bilan des sociétés, la mise en place d'un fond de soutien dédié aux TPE/PME d'un montant de 300 millions de dinar, la couverture par l'état de l'écart entre les taux intérêts des crédits d'investissement et le taux moyen du marché monétaire avec un maximum de 3 points de pourcentage, la modification des taux de commercialisation sur le marché local pour les entreprises totalement exportatrices et du secteur off-shore, etc.

Le coût total des mesures annoncées est estimé à environ 2,5 milliards de dinar. Leur financement devrait provenir, d'une part, de la marge dégagée par la baisse du prix du pétrole (économie estimée à environ 800 millions de dinar) et, d'autre part, d'une sortie sur le marché financier national en coordination avec la BCT et les banques commerciales. Par ailleurs, une réallocation des financements des partenaires techniques et financiers de la Tunisie est en discussion. Enfin, le gouvernement a annoncé que le programme FMI en cours a été interrompu au profit d'un nouveau programme d'urgence qui devrait permettre la mobilisation rapide d'une enveloppe de 745 millions USD. Une loi de finance modificative sera soumise au vote de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) en ce sens.

²² Étude de cas sur les médias comme acteur de gouvernance économique en Tunisie (ECDPM, février 2019).

²³ cf. <https://www.leconomistemaghrebin.com/2020/03/22/coronavirus-23-mesures-financieres-fiscales-soutien-entreprises/>

Sur le plan des réformes structurelles, le ministre des finances a confirmé l'intention de son gouvernement de poursuivre les travaux en matière de modernisation de l'administration fiscale, de numérisation de l'administration, de modernisation de la douane, de mesures visant à réduire l'économie parallèle, la restructuration des entreprises publiques et surtout la rationalisation des dépenses de l'état.

1.4. Analyse des parties prenantes

Comme dans d'autres pays de la région, le phénomène de "*l'économie de rente*" s'applique en large mesure en Tunisie – selon de nombreuses analyses (produites par des institutions / experts tunisiens ou par des instances internationales comme p.ex. la Banque mondiale). Il en résulte que de nombreuses réformes économiques clés sont sapées par une forte protection des intérêts existants. D'autres réformes nécessaires, par exemple favorisant une fiscalité plus équitable, une gestion plus transparente et efficace des ressources et budgets disponibles ou d'instances de lutte contre la corruption/de contrôle et de régulation, rencontrent également de fortes résistances. Cela reflète les intérêts divergents dans le secteur privé, public et la société civile. Pour chaque domaine d'action prévu par cette intervention, le tableau ci-dessous analyse les parties prenantes essentielles et leurs intérêts par rapport aux réformes.

Tableau 1: Récapitulatif des parties prenantes principales

Axe stratégique	Parties prenantes essentielles (Etat, instances, secteur privé, société civile) et enjeux principaux	Intérêts, incitations et rôle(s) positif(s) <u>pour</u> la réforme	Sources potentielles de blocages
<p>1) <i>Améliorer le climat des affaires et le cadre général de l'investissement privé tout en appuyant les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19</i></p>	<p><u>MDICI</u>: Ministère en charge d'améliorer le climat des affaires; interlocuteur principal du secteur public.</p> <p><u>L'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA)</u>: créée par la loi de l'investissement 2016-71.</p> <p><u>Entreprises installées qui bénéficient d'une certaine protection</u>: objectif de conserver leur position dominante sur le marché domestique. Accès aux devises normalement assuré.</p> <p><u>Petites et moyennes entreprises (PMEs), startups, investisseurs étrangers</u>: déjà dans des marchés compétitifs (même si avec bénéfices spécifiques pour entreprises offshore); poids important dans l'emploi.</p> <p><u>Grands groupes industriels et bancaires</u>: activités multiples, veulent stabilité des politiques et accès aux devises étrangères.</p> <p><u>BCT</u>: cherche un équilibre entre la réduction des devises venant du secteur du tourisme et phosphates et promotion des entreprises; applique une stratégie de dépréciation avec comme conséquence inflation et déficits courants et budgétaires.</p>	<p>Intérêt et mandat explicite pour améliorer le classement 'Doing Business' (DB) du pays.</p> <p>Nouvelle instance; ambition et mandat de regrouper des tâches dispersées; rôle coordinateur sous MDICI.</p> <p>Neutralité sectorielle de certaines autorisations - possibilité de rationaliser secteur par secteur; certains peuvent bénéficier de rationalisations; intérêt à améliorer l'efficacité du port de Radès.</p> <p>Émergence d'associations d'intérêts; bénéficiaires des changements de régime des autorisations/ cahiers des charges et opérations de change; pour des ports plus efficaces.</p> <p>Politiquement importants si on peut les convaincre d'appuyer des réformes.</p> <p>Stratégie graduelle d'assouplir le régime de change par circulaire plutôt que changement par décret (et alors passage par l'ARP).</p>	<p>Pouvoir mitigé sur autres ministères pour assurer suppression d'autorisations; doutes sur l'impact réel du classement DB sur le climat des affaires.</p> <p>Duplication des rôles avec autres agences et donc résistances; risques de blocages par groupes d'entreprises puissantes.</p> <p>Pouvoir de blocage ou d'instrumentalisation du processus de rationalisation des autorisations afin de maintenir celles qui permettent les rentes.</p> <p>Risque que leurs intérêts soient trop dispersés - manque de force de coalition, de capacité de mobilisation.</p> <p>Politiquement bien connectés; éviter qu'ils ne s'accaparent ou sapent les réformes comme l'augmentation des taux fiscaux ou l'enlèvement de certaines autorisations, etc.</p> <p>BCT est limitée par le danger de fuite de capitaux si libéralisation trop rapide; programme du FMI comme facteur majeur pour la prise de décision. Résistance des bénéficiaires du système actuel.</p>

	<p><u>STAM, agences publiques et acteurs du port</u> : motivé par maintien du statu quo/salaires/revenus actuels ; réseaux et pouvoir de contrôle.</p> <p><u>Administration fiscale</u> : besoin d'obtenir une augmentation des recettes fiscales en intégrant si possible le secteur informel.</p> <p><u>Entreprises exportatrices</u> bénéficiant d'une exonération d'impôts pour la partie exportée sous le régime offshore/zones franches.</p> <p><u>Entreprises formelles</u> : sentiment de devoir 'tout payer' par rapport aux activités informelles, lesquelles restent dominantes car impunité et absence d'incitations à payer l'impôt ou de sanctions.</p> <p><u>Citoyens (particuliers)</u> : subissent le poids de l'augmentation récente de la fiscalité sur le revenu et la perception imparfaite de la TVA.</p> <p><u>Société civile</u></p>	<p>Concurrence de Radès par autres ports nationaux ; ambition régionale du gouvernement ; pression des utilisateurs du port pour plus de transparence.</p> <p>Diagnostics approfondis des problèmes ; plusieurs programmes externes d'appui ; pression budgétaire.</p> <p>Les amendements apportés aux régimes fiscaux offshore depuis l'élaboration d'une liste de juridictions non-coopératives dans le domaine fiscal montrent que des réformes sont possibles.</p> <p>Possibilités d'intérêts pour flexibilité autour des paiements ; frustrations avec inefficacité de la TVA.</p> <p>Potentiel 'pouvoir de la rue'/demande pour réformes.</p> <p>Demande (depuis la révolution) pour le droit à l'emploi, l'égalité des chances, contre la concentration des gains économique et pour plus de justice sociale et fiscale.</p>	<p>Spectre de la privatisation instrumentalisé par les syndicats ; manifestations ; neutralisation ou instrumentalisation des réformes pour préserver rentes ; demandes dispersées, peu cohérentes.</p> <p>Résistance bureaucratique aux changements ; sensibilité aux risques politiques et institutionnels des réformes fiscales.</p> <p>Veulent le maintien d'un taux d'imposition faible.</p> <p>Certain niveau d'impunité pour l'évasion fiscale ; bas niveau de transfert de la TVA collectée perdurera sans changement du système d'audit. Pouvoir à travers l'UTICA.</p> <p>'La rue' peut créer d'autres dégâts ; risque de tensions identitaires si les 'informels' sont liés à des groupes spécifiques.</p> <p>Manque de masse critique d'organisations de la société civile (OSC) et de médias indépendants qui suivent le dossier secteur privé/rentes.</p>
--	--	---	---

<p>2) <i>Promouvoir un suivi actif des politiques publiques économiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes</i></p>	<p><u>Administrations publiques (au niveau central et local)</u> : culture bureaucratique complexe et centralisée.</p> <p><u>ARP (Commission des Finances).</u></p> <p><u>Cour des Comptes</u> (en charge du contrôle de la légalité et conformité des dépenses publiques).</p> <p><u>Société civile, médias, organismes de recherche</u> : fort potentiel dans la collecte et la médiation de l'information, l'implication des parties prenantes et la mobilisation de la demande pour la qualité des politiques et la dépense publique (transparence et redevabilité). Un rôle croissant dans les débats politico-économiques.</p> <p><u>Autorités locales</u> : processus de décentralisation en cours, dirigé par le haut, mais avec potentiel de voir émerger des instances publiques locales dotées d'une certaine autonomie et assurant une redevabilité envers les citoyens.</p>	<p>Pression publique/ politique croissante pour justice sociale, fiscale et régionale.</p> <p>Potentiel théorique en ce qui concerne la qualité des politiques et de la dépense publique.</p> <p>Bonne réputation. Potentiel d'appuyer le rôle de la Cour des Comptes comme pouvoir de contrôle et de conseil ; demande sociétale croissante.</p> <p>Existence d'un nombre limité d'OSC spécialisées et de médias indépendants efficaces dans le domaine de la gouvernance économique et lutte pour plus de transparence.</p> <p>Plus de liberté pour les médias pour publier des informations ; demande sociétale croissante pour la transparence et la redevabilité</p> <p>Nombreux experts, chercheurs et faiseurs d'opinion actifs dans le domaine public.</p> <p>Nouvel élan/discours autour de la décentralisation, élections municipales, nouveau personnel politique, demande de budgets participatifs et</p>	<p>Faiblesse des capacités et politisation de l'administration. Manque de transparence facilite l'accès aux rentes et la corruption. Instrumentalisation politique.</p> <p>ARP politiquement fragmentée, peu de vision et de redevabilité ; règles informelles dominant.</p> <p>Cour des Comptes peu desservie par la politique. Manque de moyens pour étendre couverture et assurer suivi juridique/politique des rapports.</p> <p>Manque de masse critique d'acteurs et coalitions fonctionnelles. Questions de capacité, moyens de financement. Indications croissantes que l'espace pour les OSC (particulièrement celles actives dans la gouvernance) est en train d'être réduit.</p> <p>Ne peuvent jouer leur rôle sans moyens dans un contexte de resserrement financier et régulation encore sous-optimale.</p> <p>'Climat peu favorable pour des médias de qualité' ; influences privées sur les médias ; pas de système de mesure d'audience fiable, opacité réelle sur les propriétaires de médias, base financière fragile des OSC.</p> <p>Questions de capacité; influence des propriétaires des médias, statut précaire des journalistes et de la profession, etc.</p> <p>Éparpillement des experts indépendants. Manque de culture de think tanks.</p> <p>Risque de corruption locale a défaut de garde-fous et capacité d'action des OSC et "state capture".</p>
--	--	---	--

	<p><u>Partis politiques</u> : bipartisme Ennahdha - Nidaa Tounes, avec une multitude de partis personnels. Réorganisation probable en année électorale (exemple du mouvement Tahia Tounes).</p> <p><u>Syndicats et organisations professionnelles</u> : Ancrage fort, capacité de mobilisation. Pluralisme difficile à faire accepter. Généralement timides à pousser des réformes économiques et sociales réellement disruptives.</p>	<p>transparence.</p> <p>Elections comme opportunité de débat autour d'une 'vision' ou nouveau modèle.</p> <p>UTICA s'engage pour l'efficacité de la fonction publique ; contre l'informel. UGTT pour les salaires et contre le retrait de l'Etat social.</p> <p>Emergence de nouveaux syndicats.</p> <p>Potentiel de levier pour des débats politiques plus constructifs sur des enjeux sociaux et économiques.</p> <p>Consolidation du contrat social.</p>	<p>Fragmentés et en recomposition, avec des programmes incomplets, culture du compromis de coalition a minima.</p> <p>Le plus souvent au service de la préservation des avantages acquis et menacés (autorisations etc. pour UTICA, salaires etc. pour UGTT). Manque de représentation des chômeurs et secteur informel.</p>
--	--	---	--

1.5. Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires

La section précédente indique le besoin d'intégrer les multiples résistances au changement dans l'analyse des problèmes dans les domaines ciblés par le programme.

La situation actuelle en Tunisie, en particulier les faibles perspectives de croissance et d'emploi spécialement pour les femmes et les jeunes, résulte de l'interconnexion de nombreux problèmes. Tout d'abord, l'investissement privé demeure faible en raison de nombreux obstacles à l'investissement qui empêchent la création de nouvelles entreprises ou l'émergence de nouveaux créneaux productifs créateurs d'emplois. Parmi ces obstacles figurent les multiples autorisations administratives et économiques en place, mais aussi les pressions informelles exercées par les entreprises bénéficiant de situations de rente et protégées par les associations professionnelles reconnues ou par d'autres canaux. Ces obstacles augmentent les coûts et les risques de l'investissement. Parmi les autres facteurs qui augmentent de manière similaire le coût des investissements, citons l'accès limité aux devises, ainsi que les coûts en temps et en argent associés au commerce via le port de Radès. Les investissements privés peuvent également être soutenus par des investissements publics dans les infrastructures et le renforcement de l'efficacité de l'administration publique. Dans un contexte de déficit budgétaire structurel et d'accroissement rapide de la dette publique, la relance des investissements publics passe cependant par des recettes accrues provenant d'une fiscalité plus efficace et plus équitable, ainsi qu'une gestion des dépenses publiques mieux maîtrisée.

La répartition de la charge fiscale peut également faire l'objet de critiques : en 2015, la contribution des 414 000 "forfaitaires" a été de 96 millions de dinar, soit l'équivalent de 0,7% de l'impôt direct ou encore 0,2% des recettes fiscales, ou 232 dinar par contribuable. Bien que les entreprises se plaignent de porter le fardeau fiscal, les éléments de preuve suggèrent le contraire: le taux de dépôt des déclarations dans les délais, pour l'année 2017, a été de 30% pour l'Impôt sur les sociétés (IS), de 38% pour l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de 67,9% pour la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)²⁴ démontrant le faible niveau de conformité fiscale en Tunisie²⁵. Selon les mêmes informations, le contrôle fiscal ne couvre que 1% de la population fiscale ce qui correspond à une probabilité d'être contrôlé une fois tous les cent ans. Ceci est évidemment négligeable et ne peut donc avoir d'effet, ni dissuasif, ni répressif. En matière de fiscalité, il est toutefois utile de mentionner les mesures prises par le gouvernement pour résorber la dichotomie entre entreprises offshore et entreprises soumises au régime fiscal de droit commun. Ces mesures, qui contribuent à l'équité fiscale et devraient permettre d'accroître légèrement les recettes fiscales, ont été prises dans le cadre de la liste européenne sur les juridictions non-coopératives en matière de fiscalité des entreprises.

Bien que tous ces éléments soient connus, les demandes de réformes dans ce domaine se heurtent à des résistances et ne vont pas dans le sens d'une amélioration fiscale, les revendications publiques à l'encontre du gouvernement se concentrant souvent sur les salaires plutôt que sur une répartition équitable de la responsabilité fiscale. Une meilleure compréhension par le public des défis économiques au moyen d'un débat public peut contribuer à stimuler la pression pour que le processus de réforme sorte de l'ornière actuelle.

L'émergence de la pandémie de COVID-19 et les mesures d'atténuation sanitaires, économiques et sociales que le gouvernement a adopté et continuera d'adopter en réponse à cette crise s'ajoutent aux problématiques exposées ci-dessus. Il est à craindre que les impacts les plus significatifs porteront sur les finances publiques, tant du côté des revenus que des dépenses, mais aussi sur la balance des paiements alors même que la situation budgétaire et la position du compte courant de la Tunisie sont déjà en difficultés et les besoins en financement importants. Les opérateurs économiques anticipent déjà une baisse des importations de 25% en lien avec la diminution de l'activité économique attendue chez leurs partenaires commerciaux. (La France et l'Italie concentrant à elles seules près de la moitié des exportations tunisiennes, cette baisse affectera aussi très largement les exportations. Couplé avec l'impact majeur attendu sur le secteur touristique, les effets négatifs sur la balance du compte courant seront significatifs. Par ailleurs, les impacts attendus sur la production industrielle, le secteur des transports, mais aussi la chute des investissements privés (90% des investissements directs à l'étranger – IDE – sont européens) ou la contraction importante de la demande intérieure, vont profondément affecter une économie tunisienne déjà en grande difficulté.

Enfin, et au-delà des résistances et blocages politiques, le problème structurel réside également dans la faible capacité institutionnelle des acteurs politiques et de l'administration (centrale et locale) à gérer le processus de transition et à propulser de manière stratégique des réformes nécessaires. Ce défi de "*state capacity*" est multidimensionnel. Il concerne la capacité à formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques publiques crédibles et budgétisées. Il inclut le manque de '*méthode*' pour définir, avec les différentes parties prenantes, des stratégies de mise en œuvre faisables – un héritage des approches centralisées et du haut vers le bas qui caractérisent encore la gestion de la chose publique en Tunisie – et à

²⁴ Rapport TADAT, p.29.

²⁵ Etude de cas préparée pendant la phase d'identification, ECPDM.

établir des priorités. Il concerne la capacité à communiquer de façon adéquate sur les enjeux de la réforme et à construire une base de soutien au niveau de la société pour les mettre en œuvre tout en assurant une répartition équitable des coûts.

Partant de cette analyse des problèmes et pour obtenir des résultats tangibles dans la durée, le programme fait le choix explicite de lier l'appui aux réformes affichées par le gouvernement concernant le climat des affaires à des interventions ciblant un changement progressif des règles du jeu de la gouvernance poussé par une demande sociétale solide. L'effet combiné des réformes visant l'économie et la gouvernance économique représente le fil conducteur de ce programme qui peut potentiellement, avec l'émergence de la crise liée au COVID-19, se trouver renforcé par une demande accrue du citoyen tunisien pour des réformes de rupture, y compris en matière de financement de l'économie, de digitalisation des services publics ou plus généralement d'amélioration du climat des affaires afin de créer les conditions nécessaires à une reprise vigoureuse.

Cela justifie également la désignation d'axes stratégiques intimement liés :

- L'adoption de mesures destinées à libérer le potentiel de croissance de la Tunisie à travers un allègement des contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur les investissements et l'entrepreneuriat, l'amélioration de l'accès au financement (avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes), l'amélioration de la productivité portuaire, l'accès aux devises ou une administration fiscale plus efficace ;
- le renforcement d'institutions clés (Cour des Comptes et ARP) et d'autres acteurs (société civile, médias, organisations professionnelles) pour assurer un meilleur contrôle de la dépense et des politiques publiques et la promotion d'une "culture économique" et de dialogues pluralistes sur le "*pourquoi et comment*" des réformes nécessaires - via un renforcement des médias, des centres de production de connaissances et autres méthodes de socialisation/vulgarisation.

1.6. Autres domaines d'évaluation

1.6.1. Valeurs fondamentales

L'adoption d'une Constitution résolument moderne et progressiste le 26 janvier 2014 a vu la consécration de nombreux principes fondamentaux autrefois ignorés. Cependant, la concrétisation de ces principes nécessite l'adoption de nombreuses lois organiques établissant de nouvelles institutions et/ou modes de fonctionnement et, ensuite, leur application. Si certaines instances ont pu démarrer, d'autres demeurent bloquées par des dissensions politiques. En particulier, la Cour constitutionnelle, ultime arbitre du respect des lois, n'est toujours pas mise en place. Dans le domaine des médias, le cadre législatif et institutionnel a été profondément modifié pour en finir avec la mainmise étatique et la répression. Cependant, la refonte des décrets 115 et 116 portant sur l'audiovisuel et la création de l'ICA, institution de régulation prévue dans la Constitution à la place de l'HAICA, est à l'étude à l'ARP, mais ne bénéficie pas encore de l'adhésion de la profession. La précarité du secteur et, parfois, le manque de professionnalisme limitent la capacité des médias à jouer efficacement un rôle de "watchdog" (surtout sur les dossiers sensibles liés à la corruption et à la mauvaise gestion de la chose publique) et accroît le risque d'instrumentalisation.

Dans le cadre de son dialogue politique avec les autorités, l'UE continue à œuvrer à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme, conformément aux priorités définies dans la communication conjointe du 29 septembre 2016 intitulée «Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie», soit la lutte contre la torture, la réforme du système judiciaire, la défense

des droits des femmes, la liberté d'expression, l'abolition de la peine de mort et la création de l'Instance pour les droits de l'Homme.

1.6.2 *Politique macroéconomique*

Evolution générale

La pandémie de COVID-19 devrait affaiblir encore la situation macro-économique de la Tunisie. Les premières données mettant en évidence cet impact commencent à émerger alors que le gouvernement et le FMI ont conclu une première modélisation de l'impact économique. Cette première prévision indique que la Tunisie entrera en récession cette année (-4,3% du PIB) et que la crise aura un impact significatif sur la balance des paiements, le déficit budgétaire, la dette publique et les besoins de financement de l'Etat.

La position économique de la Tunisie était déjà vulnérable avant l'émergence du COVID -19, en particulier du fait d'un ralentissement de la croissance économique commencé en 2019 et confirmé au début 2020. Les déséquilibres structurels étaient déjà importants, avec un fort déficit du compte courant (et en particulier du déficit commercial), ainsi qu'un déficit budgétaire demeurant à des niveaux élevés, même si ce déficit avait commencé à se réduire. L'inflation est également restée à des niveaux élevés, bien qu'elle ait également commencé à refluer. Le dinar avait connu une appréciation inattendue en 2019, en partie du fait du resserrement monétaire. Les politiques de resserrement monétaire et d'assainissement budgétaire ont été globalement maintenues et ont contribué à atténuer l'inflation et à stabiliser le déficit du compte courant - bien qu'à un niveau élevé - et à ralentir la croissance des niveaux de dette (publique et extérieure). Les niveaux d'endettement continuent de créer des risques liés à de possibles chocs externes. Bien que quelques réformes sur l'environnement des affaires aient été entreprises, leur portée est restée limitée. Le cycle électoral prolongé de 2019, et le temps qu'il a fallu pour former un nouveau gouvernement, ont constitué une période d'incertitude pour les entreprises. Dans ce contexte, les investissements publics et privés combinés ont poursuivi leur déclin et se situaient déjà à des niveaux historiquement bas avant l'apparition de l'épidémie de COVID-19.

Le gouvernement et la BCT ont adopté une première série de mesures en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces mesures sont en grande partie cohérentes avec les mesures prises dans d'autres pays et prévoient un financement accru du secteur de la santé, un soutien social aux populations vulnérables, des facilités de crédit et de garantie pour les entreprises, un délai de grâce pour le paiement des impôts et pour le remboursement des crédits au secteur bancaire. La BCT a abaissé le taux d'intérêt et a ajusté les exigences de ratio de fonds propres pour les banques. L'effort budgétaire de ces mesures est actuellement estimé à environ 2,1 milliards de dinars (1,8% du PIB) mais devrait encore évoluer. Le gouvernement a indiqué que ces mesures peuvent être renforcées au fil du temps.

La Loi de Finances 2020 indiquait déjà que la Tunisie était confrontée à un important déficit de financement en 2020. Celui-ci augmentera inévitablement du fait de l'augmentation des déficits budgétaire et de balance courante. Le gouvernement s'attend à un déficit budgétaire plus important que prévu en 2020 (à 4,3% du PIB, au lieu de 2,8%). Suite aux mesures adoptées par le gouvernement, les besoins en financement devraient augmenter à 3,5 milliards USD, dont 2,5 milliards sont actuellement couverts par des subventions et des prêts engagés (y compris par le mécanisme de financement élargi (MFE) du FMI et le soutien budgétaire accru de l'UE), laissant un déficit de financement d'environ 1 milliard USD (soit 2,6% du PIB) qui reste à combler par de nouveaux prêts et subventions - ou dans le pire des cas par de

nouvelles réductions des investissements publics. Cela s'ajoute aux besoins globaux de balance des paiements qui devraient atteindre 4,7% du PIB, compte tenu des retombées attendues de la pandémie sur le commerce, les services (tourisme), les transferts de fonds de la diaspora, les IDE et l'accès au financement pour le secteur privé.

Le gouvernement a appelé ses partenaires financiers à maintenir et, si possible, à accroître leur soutien financier. Le FMI a répondu positivement et a fourni un financement d'urgence dans le cadre de son instrument de financement rapide (IFR) qui remplacera le programme en cours. L'UE intensifiera également son financement, en partie grâce à la restructuration et à l'accélération des paiements sur les programmes d'appui budgétaire en cours, et par le biais d'un nouveau prêt d'Assistance Macro-Financière (AMF) de 600 millions d'euros actuellement en cours de finalisation. D'autres partenaires internationaux se sont également engagés à fournir un soutien financier supplémentaire principalement à travers l'accélération des paiements dans le cadre des programmes en cours.

Relations avec le FMI

Le 11 avril 2020, le Conseil d'administration du FMI a accepté de fournir un financement d'urgence d'environ 750 millions USD (545,2 millions de droits de tirage spécial – DTS) à la Tunisie au titre de son IFR. Le montant correspond à 100% du quota tunisien, qui est le nouveau maximum temporaire fixé par le FMI pour cet instrument (contre 50% auparavant) en réponse aux défis exceptionnels créés par la pandémie de COVID-19. L'IFR fournit une aide financière rapide aux pays membres confrontés à un besoin urgent de balance des paiements, sans avoir besoin d'avoir un programme en place.

Le programme de mécanisme de financement élargi (MFE) qui était en place auparavant est clôturé. Le dernier décaissement au titre de ce programme a eu lieu en juin 2019 et le sixième examen a été reporté à plusieurs reprises et n'aura pas lieu. Les retards dans le sixième examen ont été causés en grande partie par l'absence d'un gouvernement pleinement habilité à s'engager sur les réformes requises dans le cadre du programme du FMI (principalement en matière de réformes des subventions des carburants et de la masse salariale du secteur public) en raison du cycle électoral et des retards dans la formation d'un nouveau gouvernement. Le MFE avait en général été marqué par des retards importants dans sa mise en œuvre. Globalement, seulement 1,6 milliard USD sur un potentiel de 2,8 milliards USD auront été décaissés au titre du programme.

Le prochain programme sera en principe à nouveau un MFE, à moins bien sûr que l'impact de la pandémie ne soit tel qu'un financement d'urgence supplémentaire doit être mis en place. Contrairement à l'IFR, celui-ci s'accompagnera d'un programme de suivi, dont les préparatifs devraient commencer dans les prochains mois avec la conclusion du programme prévu au 2^{ème} semestre 2020. Dans sa lettre d'intention liée au financement de l'IFR, le gouvernement fait déjà allusion à un certain nombre de priorités de réforme et à l'intention de relancer un assainissement budgétaire et un resserrement monétaire si et quand cela est possible.

Secteur réel

Le PIB de la Tunisie a augmenté de 1% en 2019, ce qui est bien en deçà de l'objectif annuel de 3,1% fixé par le gouvernement. L'évolution trimestrielle de la croissance a montré une tendance à la baisse avec une croissance en glissement annuel à 0,8% au dernier trimestre de 2019. Il s'agit d'un ralentissement par rapport aux deux années précédentes durant lesquelles la croissance avait repris (à 2,5% et 2% en 2018 et 2017, respectivement). En 2019, la

croissance industrielle a été particulièrement faible dans l'industrie (-4% en 2019) et l'énergie (-7,6%) ; compensé quelque peu par la croissance du secteur minier (+14,8 avec la reprise de la production de phosphate). La production a été particulièrement affectée dans les secteurs de la fabrication électrique, du textile et de l'agroalimentaire. Le secteur des services a connu une croissance en 2019, le tourisme étant son principal moteur. La Tunisie a accueilli plus de 8 millions de touristes en 2019 (+ 15,4% par rapport à 2018) et les recettes touristiques ont augmenté de 35,7% (+ 27,4% ajusté du taux de change) en 2019. En 2019, la croissance a été affectée par la faiblesse de la demande extérieure, un ralentissement des niveaux de consommation (consommation privée notamment) et des niveaux d'investissement public et privé en perte de vitesse. Le chômage a légèrement diminué au cours de l'année 2019, passant de 15,3% à 14,9 fin 2019.

L'épidémie de COVID-19 aura un impact significatif sur la croissance économique. Dans le cadre de la préparation du financement du FMI, une nouvelle mise à jour de ce chiffre de croissance a été préparée, envisageant une contraction de l'économie de 4,3% du PIB pour 2020. Ce chiffre est sujet à révision en fonction de l'évolution de la pandémie, de la durée et de l'ampleur des mesures de confinement et de l'impact sur les partenaires commerciaux de la Tunisie (notamment la France, l'Italie et la Chine). La croissance économique en Tunisie, comme dans d'autres pays, sera affectée à plusieurs niveaux. L'impact le plus immédiat, et probablement aussi le plus prolongé, se fera sentir sur les secteurs du tourisme (qui représente jusqu'à 10% du PIB) et des transports actuellement à l'arrêt. La production industrielle sera affectée par une baisse de la demande et une interruption de la production, du fait de l'arrêt des chaînes d'approvisionnement. Cela s'appliquera notamment au secteur industriel offshore tunisien fortement intégré dans les chaînes d'approvisionnement européennes et mondiales. Les chiffres des importations et des exportations pour mars 2020 donnent déjà une première indication de l'impact de la crise, car ils ont diminué de 30% en glissement annuel. Il y aura également des effets secondaires causés par la perte de revenu avec l'augmentation du chômage. Bien que la Tunisie ait prévu un certain nombre de mesures pour soutenir les entreprises, l'emploi saisonnier dans le secteur du tourisme sera gravement touché. La taille importante du secteur informel signifie également qu'une part importante de l'emploi n'a pas accès à ces régimes de maintien du revenu / de l'emploi. La projection de croissance ajustée incluse dans le programme du FMI indique déjà que la contraction de l'économie se fera principalement dans le secteur des services et des transports, et dans le secteur manufacturier (en particulier la mécanique et l'électronique).

Évolution monétaire. L'inflation reste relativement élevée mais a ralenti au cours de l'année dernière (6,7% en 2019 contre 7,3% en 2018). En 2020, l'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse, tombant à 5,8% en février 2020. La BCT a poursuivi dans le courant de 2018 et 2019 une politique monétaire plus restrictive, maintenant son taux d'intérêt à 7,75% depuis février 2019. En 2019, une accélération du taux de croissance de la masse monétaire a eu lieu tirée par la hausse des créances nettes sur l'État et l'afflux important de recettes touristiques en devises et envois de fonds. En revanche, la croissance des crédits accordés aux entreprises, qui représente la grande majorité de la création monétaire, continue de décélérer (à peine +4,9% sur un an en 2019). Après une période de dépréciation relativement prolongée, le taux de change s'est apprécié en 2019 (de 8% et 4,5% respectivement par rapport à l'euro et au dollar depuis fin 2018). Le FMI continue d'estimer que le dinar reste surévalué.

L'épidémie de COVID-19 entraînera plusieurs ajustements de la politique monétaire, avec au moins à court/moyen terme un assouplissement des politiques monétaires. La BCT a déjà réduit son taux d'intérêt de 100 points de base le 17 mars 2020, pour aider à maintenir l'offre de crédit et à alléger les charges de crédit. En outre, elle a encouragé le secteur financier à

suspendre les remboursements de crédit en cours (intérêts et capital) par les entreprises et les particuliers jusqu'à fin septembre. Elle a également modifié les dispositions sur les ratios d'adéquation des fonds propres des banques. Il est probable que son approche de refinancement bancaire sera également quelque peu assouplie. Le Conseil de la BCT a souligné la volonté de celle-ci "de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins de liquidités des banques et de soutenir tous les efforts visant à contenir cette crise et ses implications pour l'activité économique en général, et pour les entreprises en particulier".

La pression sur le dinar devrait augmenter et, très probablement, se déprécier dans une certaine mesure, en raison d'un impact négatif probable du COVID-19 sur le déficit du compte courant et l'offre de devises et en raison de l'aversion générale accrue au risque envers les devises des marchés émergents. Jusqu'à présent, le dinar n'a perdu de la valeur par rapport à l'euro et au dollar que de manière très marginale. La BCT s'est engagée à limiter les interventions de change à grande échelle. Compte tenu du niveau élevé de la dette extérieure de la Tunisie, toute dépréciation de la monnaie devra être étroitement surveillée et est considérée comme le facteur de risque le plus élevé pour la soutenabilité de la dette.

Développements budgétaires

Le déficit budgétaire s'est progressivement réduit ces dernières années, passant de 6% en 2017 à 4,6% en 2018 ; et avec une prévision de 3,9% en 2019. Du côté des recettes, les recettes de l'impôt sur le revenu ont été supérieures aux prévisions, tandis que les impôts indirects sont restés légèrement inférieurs à l'objectif. Du côté des dépenses, la masse salariale était d'environ 5% supérieure au budget en raison des accords d'augmentation des salaires adoptés au début 2019, et les dépenses de subventions au carburant étaient d'environ 20% supérieures aux montants budgétés. La structure des dépenses publiques demeure caractérisée par une forte proportion de dépenses publiques liée aux salaires (équivalant à 15% du PIB) et une part croissante pour le service de la dette et une part proportionnelle décroissante pour les investissements publics. Le budget 2020 a été adopté par le Parlement en décembre 2019. Il est considéré comme un budget de transition, car soumis par le gouvernement précédent et adopté par le Parlement suite à une procédure accélérée. Le nouveau gouvernement envisage de faire adopter une loi de finances rectificative. Le budget adopté prévoit un déficit budgétaire de 3%, conformément au programme d'assainissement budgétaire pluriannuel. Cet objectif devait être atteint principalement par une augmentation des recettes fiscales (de 9%). Les dépenses devraient augmenter de 5,4% (autour ou en dessous de l'inflation). Cela comprend les dépenses salariales qui augmenteront de 10,9% en raison des augmentations de salaire convenues en 2019 ; et le service de la dette de 13,7%. Cela serait compensé par une réduction sensible des subventions aux carburants (-26%) et une croissance modérée du budget d'investissement. Le budget 2020 contenait un besoin de financement de 11,2 milliards de dinars (3,6 milliards d'euros) qui devait être couvert par des prêts externes - prêts concessionnels (FMI et IFI) pour 4,4 milliards de dinars, marchés financiers (3,4 milliards de dinars), prêts-projets (1 milliard de dinars) - et les prêts intérieurs (2,4 milliards de dinars).

La dette publique a augmenté à 86,2 milliards de dinars fin 2019, soit environ 72% du PIB (une légère baisse en partie due à l'appréciation de la devise). Le budget 2020 prévoyait une augmentation de la dette publique totale à 94 milliards de dinars, la maintenant autour de 75% du PIB. Une évaluation mise à jour de la viabilité de la dette dans la documentation du programme de l'IFR a indiqué que le niveau de la dette augmentera en raison du déficit budgétaire et que les risques pour la dette publique et extérieure augmentent. Les risques liés à la dette proviennent d'un risque de dépréciation importante de la devise nationale. Les autres risques comprennent les passifs éventuels, principalement des entreprises publiques. Fitch et

Moody's ont conclu les révisions de la note de la dette souveraine en février 2020 (avant le début de la crise COVID-19). Les deux ont maintenu leur note de la Tunisie inchangée, bien qu'avec des évaluations de perspectives différentes.

L'épidémie de COVID-19 aura un impact budgétaire significatif et un écart par rapport aux plans de consolidation budgétaire à moyen terme est inévitable. Dans le cadre du nouvel appui du FMI, le déficit budgétaire pour 2020 devrait passer à 4,3% du PIB.

Du côté des recettes, le gouvernement a déjà accordé des délais de grâce pour la déclaration et le paiement des impôts. Bien qu'il semble que les recettes de l'impôt sur le revenu lié aux opérations de 2019 qui devait être payé en mars semblent bonnes, cette mesure aura une incidence sur la perception des impôts dans les prochains mois, en particulier pour les impôts indirects, et exercera une pression sur la trésorerie. Globalement, les recettes fiscales devraient être sensiblement en baisse en 2020 (de -5% du PIB, avec un impact particulièrement fort pour les impôts indirects) et en 2021 (impact sur l'impôt sur le revenu lié à 2020). Le manque à gagner et l'augmentation des dépenses liées au COVID-19 sont partiellement compensés par une baisse des dépenses de subventions aux carburants, grâce à l'effondrement des prix du marché international du pétrole (les dépenses de subventions aux carburants seraient inférieures de 1% du PIB à celles initialement prévues). En outre, aucun investissement urgent ne sera reporté (équivalent à une économie de 3% du PIB) et un certain nombre de mesures de réduction des coûts sur la masse salariale des services publics seront introduites. Même avec ces mesures, le déficit budgétaire augmentera à 4,3%. S'il y a des déficits de financement extérieur, cela devrait être compensé par de nouvelles coupes, principalement dans l'investissement.

Le ministre des Finances a déjà indiqué son intention d'adopter une loi de finances rectificative pour 2020 prenant en compte les dispositions d'urgence prévues à l'article 80 de la Constitution, qui sont désormais attribuées au gouvernement par le Parlement.

Secteur extérieur

Le déficit du compte courant s'est marginalement réduit en 2019 mais reste sous pression (principalement du fait du déficit commercial persistant) et malgré la bonne performance des services, des transferts et du tourisme en 2019, avec des recettes touristiques en hausse de +27,4% (corrigées des effets de change). Le déficit du compte courant s'est élevé à 8,8% du PIB en 2019, contre 11,1% en 2018. Le déficit commercial est resté globalement stable et a atteint 15,9 milliards de dinars, malgré une baisse des volumes d'exportations (-4%) et d'importations (-8%). Les exportations agricoles ont diminué tandis que les phosphates, l'énergie et l'industrie manufacturière ont augmenté. Les importations ont été tirées par les produits énergétiques, les autres importations étant plus modérées. Le déficit énergétique représente désormais 40% du déficit commercial global, poursuivant sa récente tendance à la hausse.

L'impact économique de COVID-19 aura un impact significatif sur la balance des paiements, le FMI prévoyant une augmentation des besoins de 1,7 milliard USD (soit 4,3% du PIB). Le déficit du compte courant devrait en fait se réduire à 7,5% du PIB en 2020 contre 8,8% du PIB en 2019, en raison de la contraction des importations (effondrement des importations de biens d'équipement et de biens de consommation durables, baisse de la facture des importations d'énergie en raison de la baisse des prix internationaux du pétrole) compensant des transferts de fonds substantiellement réduits en provenance d'Europe et des pays du Golfe, et une perte spectaculaire de revenus provenant des exportations et du tourisme. Dans le

même temps, cependant, une forte baisse des IDE et du crédit commercial, ainsi que des émissions souveraines inférieures aux prévisions, pèseront sur le compte financier, entraînant une augmentation globale des besoins de la balance des paiements.

La dette extérieure brute s'est stabilisée en 2019 à 90% du PIB, en partie grâce à l'appréciation du dinar. Elle devrait désormais atteindre 110% du PIB en 2020, en grande partie grâce aux financements souverains supplémentaires nécessaires. La dette extérieure est évidemment particulièrement sensible à la dépréciation monétaire

1.6.3 *Gestion des finances publiques*

La Tunisie dispose d'un système de gestion des finances publiques (GFP) relativement robuste, mais pas particulièrement moderne. Les procédures de GFP ont une base juridique solide et sont soutenues par des procédures bien établies, bien que très bureaucratiques. Des systèmes de gestion informatisée sont en place, mais ni modernes ni intégrés.

La révolution de 2011, la transition politique qui a suivi et les difficultés économiques de ces dernières années ont mis en lumière un certain nombre de faiblesses des systèmes de GFP, parmi lesquels une politique budgétaire globale insuffisamment réactive aux conditions économiques, des lacunes dans la transparence budgétaire (notamment sur les entreprises publiques et les fonds extrabudgétaires) et une mauvaise articulation entre les politiques et le budget. Une faiblesse importante a trait au risque fiscal accru qui n'est pas entièrement inventorié ou géré.

La Tunisie s'est montrée relativement ouverte à la conduite d'évaluations de son système de GFP et de mobilisation des ressources domestiques (DRM) au cours des dernières années. Une évaluation Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) a été menée en 2015 et validée et conclue en 2017. En 2018, une évaluation Tax Administration Diagnostic Assessment Tool (TADAT) de l'administration fiscale, une évaluation Public Investment Management Assessment (PIMA) sur l'investissement public et un PEFA des principales municipalités ont été conclus. Avec un programme du FMI en place, la performance budgétaire est étroitement surveillée.

Le gouvernement tunisien n'a pas adopté de stratégie globale de GFP, mais les réformes actuelles couvrent la plupart des faiblesses identifiées, y compris un plan de consolidation fiscale, une stratégie sur la dette publique, un plan de réforme de la fiscalité et des réformes des marchés publics.

Le chantier principal est la réforme comptable et budgétaire avec l'introduction graduelle d'une Gestion Budgétaire par Objectif (GBO). A noter que l'ARP a adopté en janvier 2019 la nouvelle loi organique du budget (LOB). Cette loi regroupe plusieurs dispositions relatives à la bonne gouvernance, la transparence, la redevabilité et le contrôle pour une meilleure gestion des allocations du budget selon les programmes et les objectifs de développement fixés par l'Etat. Il permet aux gestionnaires de maîtriser les allocations budgétaires, tout en étant redevables de leur gestion. Le projet de loi adopté repose également sur une meilleure maîtrise de l'équilibre budgétaire et le changement du système de comptabilité de manière à l'adapter au système de gestion selon les objectifs. La loi augmente aussi l'autonomie budgétaire de l'ARP, du Conseil supérieur de la magistrature et des Instances constitutionnelles indépendantes.

Un certain nombre de dispositions de la LOB ont déjà été appliquées dans la préparation et la mise en œuvre du budget de 2020, ce qui a mené à une loi de finance considérablement améliorée à la fois dans sa présentation et le niveau d'information fourni. D'autres dispositions, comme l'introduction de la comptabilité d'exercice, seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Cela s'accompagnera de l'élaboration d'un nouveau système d'information budgétaire et comptable intégré.

L'ARP a également adopté la loi organique sur la Cour des Comptes en avril 2019. Cette loi accorde à la Cour son indépendance administrative et financière en ligne avec les meilleures pratiques internationales. Cette avancée notable doit permettre de renforcer le contrôle de l'usage des finances publiques.

Enfin, la pandémie de COVID-19 est susceptible d'influencer certaines des initiatives de réforme à court terme et présente le potentiel de recentrer les esprits sur les réformes essentielles. À court terme, l'impact et la réponse politique à la pandémie exerceront une pression particulière sur la perception des recettes, domaine dans lequel un certain nombre de mesures ont déjà été adoptées pour offrir des délais de grâce pour la déclaration et le paiement d'impôt aux entreprises et aux personnes touchées par la pandémie. La réponse politique à la pandémie entraînera également d'importantes modifications dans l'année au budget 2020, qui seront partiellement adoptées par des décret-loi en vertu des dispositions d'urgence de la Constitution. En principe, une loi budgétaire complémentaire sera également adoptée au cours de l'année 2020. Certaines des réformes techniques prévues seront probablement confrontées à des retards, mais le ministre des Finances a déjà indiqué que la consolidation budgétaire à moyen terme demeure inévitable et que les réformes du système de gestion financière et de recouvrement des impôts continueront d'être poursuivies.

1.6.4 *Transparence et contrôle du budget*

La transparence budgétaire s'est améliorée ces dernières années, principalement du fait d'une plus grande publicité des documents budgétaires. L'adoption de la LOB en janvier 2019, et de la loi organique sur le Cour des Comptes en Avril 2019 devraient permettre d'importantes améliorations du cadre légal de la transparence budgétaire et des mécanismes de contrôle renforcés.

Reflète des efforts entrepris pour introduire plus de transparence budgétaire après la révolution, le score de l'indice OBI s'est nettement amélioré entre 2012 et 2015. Le rapport de l'indice OBI 2017 voit cependant une légère baisse du score de l'indice du budget ouvert de la Tunisie de 42 à 39. Une des préoccupations particulières portait sur les retards constatés dans la clôture des comptes publics (lois de règlement) – entretemps largement résolue, des faiblesses institutionnelles perçues dans le contrôle de l'exécution du budget par le parlement, et d'une insuffisante indépendance de la Cour des Comptes.

Le rapport d'évaluation de la transparence budgétaire du FMI (publié en 2017) et le rapport PEFA (2015-2017) soulignent en particulier les lacunes en matière de déclaration concernant les entreprises d'État et d'autres domaines présentant un risque budgétaire (fonds de sécurité sociale, prêts d'entreprises publiques, fonds budgétaires spéciaux). Un certain nombre de réformes dans ces domaines sont en cours, mais les lacunes ne sont pas entièrement résolues.

La LOB comprend un certain nombre de dispositions importantes qui devraient permettre d'améliorer considérablement la transparence budgétaire. Un grand nombre de ses dispositions ont déjà été appliqué dans la préparation de la loi de finance 2020 (notamment l'introduction

de la classification par programme ; l'inclusion officielle des plans et rapports de performance dans le cycle budgétaire ; des nouvelles annexes budgétaires sur la dette, sur les entreprises publiques, les fonds extrabudgétaires ; informations sur la répartition territoriale des investissements, etc.). Enfin, la loi organique sur la Cour des Comptes organise le mandat et le fonctionnement de celle-ci – conformément à la Constitution adoptée en 2014 qui élargit le mandat et l'indépendance de la Cour, et à la nouvelle LOB qui confère à la Cour de nouvelles responsabilités telles que l'évaluation des données relatives à la performance et la certification des comptes. Elle renforce également de manière significative l'autonomie de la Cour.

2. RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<p>Politique La fragmentation des forces politiques au sein de l'ARP a rendu la formation d'un gouvernement très difficile. Le gouvernement en place bénéficie d'un soutien ténu de la part de l'ARP, rendant ainsi toute action réformatrice particulièrement difficile.</p>	Elevé	<p>Continuité du soutien de la communauté internationale.</p> <p>Programmes adoptés au moment du démarrage d'une nouvelle législature (fin 2019-début 2020).</p>
<p>Macroéconomique Du fait de la crise COVID, la stabilité du cadre macroéconomique sera vraisemblablement affectée par (i) l'absence de croissance, (ii) les risques de récession mondiale, et (iii) la détérioration de la situation budgétaire (structure de la dépense publique, déficit, endettement, glissement du dinar, etc.).</p>	Elevé	<p>Montée en puissance de l'assistance macro-économique et des appuis budgétaires par la communauté internationale pour répondre aux difficultés macroéconomiques causées par la crise sanitaire et la récession en cours.</p> <p>Dialogue politique et appuis pour permettre une prise de conscience des citoyens et des acteurs (en particulier des syndicats) que l'absence de mise en œuvre des réformes pourrait conduire à la faillite de l'Etat.</p> <p>Appui à l'émergence d'instituts indépendants d'analyse de politiques publiques pour inciter des débats sociétaux inclusifs.</p>
<p>Gestion des finances publiques L'adoption récente par l'ARP de la LOB n'est pas suivie de décrets d'application clairs et d'un changement des procédures et modes de gestion du budget.</p>	Moyen	<p>Appui au Ministère des finances et à la réforme pour une gestion budgétaire par objectifs.</p> <p>Appui à la commission des finances de l'ARP.</p> <p>Appui institutionnel ciblé aux acteurs étatiques clés.</p> <p>Appui au monitoring indépendant du budget.</p>
<p>Corruption /fraude Malgré les progrès accomplis, les indicateurs de mesure de la perception de la corruption restent mauvais. Il en est de même avec l'utilisation abusive des incitations fiscales (p.ex. TVA) et à l'investissement (régime offshore).</p>	Moyen	<p>Renforcement du contrôle de la dépense publique à travers l'appui à la Cour des Comptes.</p> <p>Appui aux initiatives pertinentes de la société civile.</p> <p>Réformes structurelles de l'administration de la TVA et révision du système d'incitation à l'investissement.</p>

<p>Performance gouvernementale La mise en œuvre des réformes risque d'être entravée par (i) des difficultés à mobiliser les ressources budgétaires nécessaires ; (ii) des capacités institutionnelles insuffisantes, y compris en termes de méthode ; (iii) un manque d'adhésion et de mobilisation des principales parties prenantes au changement ; et (iv) l'absence d'une communication efficace sur les réformes.</p>	Moyen	<p>Dialogue politique renforcé et coordonné pour maintenir l'attention des parties prenantes sur la nécessité de réformer.</p> <p>Choix d'un nombre limité d'indicateurs qui peuvent créer des incitations réelles.</p> <p>Mise en œuvre d'activités d'assistance technique et de transfert d'expertise au titre de l'appui complémentaire (renforcement des capacités des acteurs publics, privés et de la société civile).</p>
<p>Faisabilité politique Caractère politiquement sensible des réformes concernant la gouvernance économique. Ainsi, l'aboutissement de la réforme fiscale ou de la libéralisation progressive de l'économie sont des domaines très délicats qui exigent une volonté forte portée par l'ensemble du gouvernement. Il en va de même en ce qui concerne le renforcement de la "demande" pour une meilleure gouvernance économique.</p>	Élevé	<p>Les orientations de réforme promues par le programme en termes de gouvernance économique sont ciblées et visent des changements progressifs.</p> <p>Choix d'incitations appropriées pour des actions qui sont en étroite cohérence avec les objectifs de réforme annoncés par le Gouvernement.</p>
<p>Coordination Collaboration effective des départements ministériels impliqués dans les réformes soutenues par le présent programme</p>	Moyen	<p>Le programme investira dans des dialogues pluralistes et le renforcement et la convergence des institutions en charge (p.ex. investissements)</p>
<p>Genre Négligence de l'aspect genre et/ou renforcement des inégalités de genre dans l'action</p>	Élevé	<p>Approche genre dans toutes les phases de projet mis en œuvre par un/e expert/e genre. Le principe de « No-one left behind » sera toujours respecté dans cette action.</p>
<p>Hypothèses</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - La stabilité macroéconomique est rapidement restaurée malgré la forte récession engendrée par la crise COVID, grâce notamment aux appuis financiers des bailleurs internationaux. - La stabilité politique et sociale est maintenue malgré les tensions engendrée par la crise. - Les efforts de l'UE et des autres bailleurs visant à harmoniser davantage leurs appuis autour d'un certain nombre d'indicateurs renforcent les incitations pour les décideurs et les administrations impliquées. - Dans les domaines couverts par le programme, une traction suffisante existe pour une adhésion et mobilisation des principales parties prenantes à des réformes progressives. - Il existe une ouverture parmi les différentes parties prenantes pour des mécanismes novateurs de dialogue pluraliste et des appuis institutionnels visant une meilleure mise en œuvre des réformes. - Il est possible de stimuler de l'extérieur l'émergence d'une "culture économique" et une masse critique d'OSC, centre de recherches et médias professionnels et indépendants à même de s'impliquer dans la gouvernance économique. 		

3. ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

3.1. Enseignements tirés

La conception du programme a été inspirée par quatre enseignements tirés d'évaluations existantes, de retours d'expériences de l'UE et d'autres donateurs, ainsi que de l'analyse d'économie politique sur la faisabilité des réformes commanditée par la Délégation de l'UE pour documenter et construire sa programmation 2019-2020 :

1) En dépit des progrès réels réalisés depuis la révolution tunisienne, l'environnement politique actuel se caractérise par une forte concurrence entre partis, qui s'accompagne d'une « négociation » continue sur l'accès aux rentes et aux ressources (que ce soit dans le secteur

privé ou dans l'administration publique). Cette situation dite de « clientélisme concurrentiel » indique que les chances de voir aboutir des réformes structurelles sont actuellement limitées. La force motrice se trouvera plutôt dans des tentatives ciblées pour modifier les incitations des acteurs publics et privés tout en assurant des pressions sociétales effectives pour les réformes - exprimées de façon plus solide et organisée que les nombreux mouvements sociétaux actuels.

2) L'expérience collective des donateurs « traditionnels » en Tunisie souligne également les limites de l'appui budgétaire et des indicateurs afférents comme leviers de changement effectifs. Les efforts entrepris pour harmoniser les appuis budgétaires devraient toutefois permettre d'améliorer l'impact des appuis consentis. Il convient cependant de faire preuve de réalisme et de tenir compte des résistances aux changements et de l'inertie du système qui tend à privilégier le *statu quo*. En Tunisie, comme dans de nombreux autres pays, l'expérience indique clairement que l'instrument de l'appui budgétaire ne peut, à lui seul, répondre aux différents défis de réformes. Il doit être complété par des mesures complémentaires permettant de cibler d'autres objectifs et acteurs avec plus de flexibilité et d'impact. Cela vaut particulièrement pour les composantes visant la gouvernance ou l'appui à la société civile et aux médias indépendants.

3) Les évaluations et analyses démontrent le rôle clef que la communauté internationale (et l'UE en particulier) a joué après la révolution pour permettre l'émergence de nouveaux acteurs de la société civile, principalement autour d'enjeux de droits humains, de questions liées au genre ou à la démocratie. Ces OSC constituent encore un moteur de changement indéniable, même si un certain essoufflement peut être constaté. En outre, le paysage institutionnel de la société civile tunisienne se distingue par un manque relatif d'organisations intéressées par les questions de gouvernance économique, le suivi des budgets (aux niveaux central et local), la transparence et la redevabilité. Cela explique pourquoi ce programme visera à renforcer la capacité d'action et la masse critique de ce type d'OSC tout en stimulant des coalitions des centres de recherche (think tank) pertinents et de médias indépendants.

4) La mise en œuvre des réformes socio-économiques nécessaires en Tunisie est souvent négativement affectée par le manque de dialogue pluraliste et effectif, s'appuyant sur des analyses empiriquement solides et indépendantes, et une communication pédagogique envers les citoyens (en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant en situation de vulnérabilité). Cela conduit à une situation où la méfiance règne, les fausses informations circulent, les dialogues ne sont pas inclusifs et les différentes parties prenantes restent campées sur leurs positions idéologiques. Face à cette situation, le programme prévoit de promouvoir les dialogues multi-acteurs, la communication, la sensibilisation et la vulgarisation des enjeux des réformes ainsi que la production d'analyses indépendantes, entre autres par les médias.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

En juillet 2018, les représentants de huit bailleurs de fonds (UE + FMI, groupe BM, BAD, AFD, KfW, BEI, BERD) – avec un poids financier considérable en termes de dons, de prêts et d'assistance technique – ont plaidé collectivement auprès du Président de la République, du Chef de gouvernement et de l'ARP pour une accélération des réformes socio-économiques convenues. En retour, les bailleurs ont rappelé à la Tunisie les volumes de prêts et de dons disponibles pour un montant allant jusqu'à 2,5 milliards d'euros auxquels pourraient s'ajouter 3 milliards d'euros d'investissements potentiels.

Cette démarche conjointe a eu une portée qui dépasse cet engagement financier, et ce pour au moins trois raisons. Premièrement, les bailleurs ont, pour la première fois depuis plusieurs années, collectivement souligné l'urgence de réformer l'économie. Ce message s'est appuyé sur une matrice reprenant autour de trois piliers une sélection de réformes macroéconomiques, économiques et sociales clés. Les partenaires se sont positionnés derrière des objectifs partagés et des programmes de réformes clairs. Ensuite, les engagements des uns et des autres ont été publiquement communiqués. Enfin, en rencontrant des représentants de la société civile et du secteur privé, cette délégation a donné un signal fort de la nécessité d'élargir le dialogue et a marqué l'importance du "marketing des réformes".

La matrice de réformes préparée en amont de la mission conjointe – et dans la lignée de laquelle s'inscrit ce nouveau programme – s'est appuyée sur un ensemble de programmes d'appui budgétaire ou de projets en cours en 2018 dans les domaines suivants :

- appui macroéconomique (FMI ; ECFIN – AMF II ; UE – programme d'appui à la modernisation de l'administration publique),
- réforme des finances publiques (UE – programme d'appui à la réforme budgétaire par objectif/PAR 5, mais également AMF),
- appui à la réforme du marché domestique (BM – "Development Policy Loan" sur le climat des affaires de 2017 ; Société Financière International – SFI / UE – projet sur l'amélioration du climat des affaires),
- appui aux entreprises (BERD Programme d'appui à la compétitivité des services – PACS),
- réforme portuaire (BM – Programme de Développement des Exportations III; UE – Programme d'appui à la compétitivité et aux exportations – PACE),
- appui à l'inclusion financière (UE – programme d'appui à la réforme fiscale, à l'inclusion financière et à l'économie sociale et solidaire – ARFIFESS ; projets d'autres bailleurs : BM, AFD, GIZ, SECO en matière d'inclusion financière),
- appui à la réforme fiscale (UE - ARFIFESS ; Agence des États-Unis pour le développement international – USAID – projet Tunisia FIRST),
- appui à la réforme de la protection sociale (BM – projet pour la mise en place d'un ciblage des populations vulnérables ; UE – AMF II).

Dans le sillage de cette mission conjointe, et afin d'assurer une continuité avec les actions en cours et les expériences acquises par tous les bailleurs, l'identification de ce programme a été conduite avec les principaux partenaires techniques et financiers en Tunisie (UE, BM, FMI, SFI, AFD, BAD, KfW, BERD, BEI, Agence japonaise de coopération internationale – JICA et USAID) avec l'objectif d'aboutir à une approche commune au moins en ce qui concerne la partie appui budgétaire. La coordination des bailleurs continuera à se faire dans le cadre des mécanismes de coordination formels institués par le gouvernement pour le suivi spécifique de ses engagements au titre du "Compact with Africa" (Ministère des Finances/MDICI) et de la Task Force *Doing Business* établie par le MDICI, récemment complétée par la mise en place d'une direction générale dédiée. Le cofinancement européen du projet d'amélioration du climat des affaires exécuté par la SFI permettra en outre d'assurer un suivi régulier de plusieurs composantes de ce chantier de réforme.

En ce qui concerne l'appui complémentaire, la formulation de cette action a aussi pris en compte les expériences du Programme d'appui à la société civile et du Programme d'appui aux médias en Tunisie qui ont fait l'objet, respectivement, d'une évaluation finale et d'une évaluation à mi-parcours, ainsi que l'expérience du jumelage institutionnel avec l'ARP.

Concernant le volet PME, l'appui complémentaire se base sur les impacts positifs et la pertinence du programme « Advice to Small Businesses » (ASB) de la BERD.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1. Objectif général, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives

L'**objectif global** du programme est d'accompagner la transition économique de la Tunisie en contribuant au renforcement de la gouvernance économique à travers l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, ainsi qu'un suivi actif des politiques publiques économiques et un débat pluraliste autour des réformes.

Les objectifs spécifiques (OS) et les résultats attendus (R) du programme sont :

- **OS 1 : Améliorer le climat des affaires et le cadre général de l'investissement privé tout en appuyant les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie COVID-19**

R.1.1 : Les barrières à l'investissement sont réduites

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- La poursuite de la réforme du régime des autorisations et des réglementations qui entravent l'activité économique ;
- La poursuite de l'effort de modernisation et de simplification de la politique et de l'administration fiscales en vue de faciliter la vie des entreprises et d'améliorer le civisme fiscal ;
- L'adoption de mesures visant à améliorer la productivité portuaire et l'infrastructure logistique générale afin de faciliter la vie des opérateurs économique et de favoriser le commerce transfrontalier.

R 1.2 : L'investissement privé est promu

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- La rationalisation progressive des mécanismes et de l'écosystème de promotion de l'investissement afin de surmonter le manque de coopération entre les agences en place et faciliter le parcours de l'investisseur ;
- Accompagner la bonne mise en œuvre du Start Up Act et veiller à l'adoption des mesures prévues par la loi ;
- Contribuer à l'amélioration du cadre de mise en œuvre des partenariats public-privé (PPP).

R 1.3 : L'accès au financement et l'inclusion financière sont améliorés et les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19 ont été soutenues

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Soutenir financièrement les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie de COVID-19 ;
- Adopter les mesures de réforme nécessaires à l'amélioration de l'inclusion financière en faveur des institutions de microfinance, des très petites entreprises et des PME ;

- Accompagner le processus de réforme de la BCT (notamment la réforme du code des changes) ;
 - Fournir un accompagnement technique adapté aux PME tunisiennes (p.ex. programme ASB mis en œuvre par la BERD).
- **OS 2 : Promouvoir un suivi actif des politiques publiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes**

R 2.1 : Le contrôle institutionnel sur les politiques publiques et la qualité de la dépense publique est renforcé

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes : Appui au renforcement des corps de contrôle institutionnels, à savoir a) l'ARP et b) la Cour des Comptes :

- Appui à la capacité institutionnelle de la Cour des comptes afin de consolider son rôle, en particulier en termes de décentralisation, communication au grand public, dialogue avec le gouvernement et l'ARP, suivi des rapports, et poursuites judiciaires ;
- Soutien à l'ARP, notamment à la nouvelle mandature, à travers une action de renforcement institutionnel dans la continuité du jumelage ayant bénéficié à l'administration de l'ARP, pour mettre à disposition des futurs élus des structures d'appuis consolidées. Simultanément, des formations aux élus et à leurs collaborateurs sur les grands enjeux de politiques publiques et le suivi de ces dernières pourraient être organisées par le truchement de l'Académie parlementaire, service de l'ARP.

R 2.2 : La capacité des médias à nourrir le débat sur les questions socio-économiques est renforcée

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Appui, en continuité avec les initiatives en cours pour soutenir le rôle des médias dans le contexte de la transition démocratique (p.ex. Programme d'appui aux médias en Tunisie), au renforcement des capacités et à la professionnalisation des médias afin qu'ils apportent une information de qualité, vérifiée et permettent ainsi de nourrir le débat sociétal dans le domaine socio-économique ;
- Appui à la formation médiatique initiale et continue, surtout dans les domaines socioéconomiques, et promotion de réseaux multi-acteurs qui incluent, par exemple, les associations engagées dans les débats socio-économiques, les médias associatifs, les think tanks et les autres parties prenantes concernées par le programme (dont l'ARP et la Cour des Comptes), afin de favoriser un meilleur accès à l'information ;
- Appui aux initiatives médiatiques, surtout au niveau régional, qui ont comme objectif la promotion de la redevabilité, de la transparence, et la participation des citoyens au dialogue public sur les enjeux socio-économiques.

Pour avancer dans ce champ d'action, une analyse d'économie politique des médias en Tunisie constitue un préalable en vue d'identifier les acteurs de changement pertinents et d'élaborer des stratégies de réponse adéquates.

R 2.3 : Les initiatives destinées à analyser les données et choix économiques, à nourrir le débat public et à formuler des propositions sur les politiques publiques économiques sont appuyées

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Appui aux centres indépendants de production de données et d'analyses sur les réformes requises en matière de gouvernance en général et de gouvernance économique en particulier ;
- Appui aux institutions publiques/parapubliques qui disposent d'un mandat d'analyse, de conseil en matière de politique économique comme p.ex. le Conseil d'Analyse Economique et l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives ;
- Appui à l'émergence et/ou à la consolidation d'instituts indépendants ("think tanks") d'analyse des politiques publiques socio-économiques en Tunisie, y compris, le cas échéant, les laboratoires de recherche universitaires. Il s'agira également d'accompagner ces centres afin d'accroître leur capacité d'entreprendre des actions de plaidoyer auprès des décideurs ;
- Financement d'études ou d'analyses économiques par des entités internationales réputées (p.ex. OCDE, FMI, etc.) ou des acteurs régionaux et locaux destinées à nourrir le débat public et à informer le gouvernement aux niveaux central et local dans la prise de décision économique.

R 2.4. : Des mesures concrètes sont prises (particulièrement dans les régions) pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques et la redevabilité des acteurs

Les principales actions envisagées (indicatives) pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Soutien à des actions qui permettront de renforcer la "demande" ou, en premier lieu, la capacité des acteurs de la société civile spécialisés dans le suivi des politiques publiques ou la gestion des budgets aux niveaux national et local ;
- Appui à la consolidation et au renforcement institutionnel de certaines organisations politico-sociales, organisations professionnelles sectorielles, associations d'usagers, etc. et leur contribution pour un dialogue social pluraliste ;
- Soutien à l'émergence d'espaces et de dynamiques de dialogue inclusives (et sensible au genre), d'analyse, de concertation, d'évaluation et de formulation de politiques socio-économiques en Tunisie ;
- Financement et promotion d'initiatives de benchmarking sur des questions budgétaires, fiscales et/ou économiques (type enquêtes "open budget") ;
- Appui aux associations impliquées dans la redevabilité publique et celle des entreprises.

Pour la modalité de l'appui budgétaire :

■ *Le dialogue et la coordination :*

→ un dialogue permanent et approfondi avec le gouvernement et les principales parties prenantes sur les différentes dimensions du climat des affaires (dont les principales – énumérées de manière indicative dans les résultats R.1.1, R.1.2 et R1.3. ci-dessus – sont relatives à la levée progressive des entraves à l'investissement, à la simplification de la politique fiscale, à l'amélioration de l'inclusion financière, à la gestion portuaire, etc.) ;

→ un dialogue portant sur les défis budgétaires et économiques exceptionnels causés par la pandémie de COVID-19 ainsi que sur les mesures d'atténuation adoptées et mises en œuvre par le gouvernement ;

→ un dialogue régulier sur la gestion des finances publiques et la transparence budgétaire ;

→ un dialogue permanent et approfondi avec le gouvernement et les autres parties prenantes sur le contrôle externe, la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des biens publics ;

→ une coordination continue avec les autres bailleurs offrant des appuis budgétaires et/ou impliqués dans ce secteur.

■ ***L'évaluation des performances :***

→ le suivi général du programme ;

→ un suivi des développements macroéconomiques ;

→ la vérification des conditions de décaissement des tranches fixes et des tranches variables ;

→ (suivi des indicateurs de performance).

■ ***Les transferts financiers :***

Compte tenu de la nécessité d'accompagner le gouvernement dans la mise en place des mesures d'urgence adoptées suite à la pandémie liée au COVID-19, le transfert d'un maximum de 258 000 000 d'EUR sous forme de trois tranches annuelles comme suit :

- une tranche fixe en 2020 ;

- une tranche fixe et une tranche variable en 2021, si les conditions de décaissement sont remplies ;

- une tranche variable en 2022, si les conditions de décaissement sont remplies.

Tous les critères d'éligibilité à l'aide budgétaire s'appliqueront pleinement à l'ensemble des tranches. Cependant, dans l'évaluation des critères d'éligibilité, les défis économiques et budgétaires exceptionnels causés par la pandémie de COVID-19 ainsi que les mesures d'atténuation mises en œuvre seront pris en considération.

4.2 Logique d'intervention

La logique sous-jacente des interventions du programme concernant la gouvernance économique est d'accompagner la Tunisie dans son effort visant à favoriser une croissance plus inclusive et créatrice d'emploi ; renforcer l'équité sociale ; réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et géographique et les inégalités fondées sur le genre. Le programme prend en compte les leçons retenues de la mise en œuvre des réformes en Tunisie depuis la révolution et le besoin d'approches réalistes qui intègrent des éléments d'économie politique. Celles-ci plaident pour des programmes d'appui qui ne se limitent pas à identifier ce qui serait « souhaitable » mais qui s'attèlent surtout à analyser ce qui est « faisable » dans la configuration actuelle des acteurs, des intérêts et des incitations en place.

La logique d'intervention tient aussi compte de l'évolution du contexte international en lien avec l'émergence de la crise liée au COVID-19. A cet égard, l'équilibre entre tranches fixes et tranche variable a été modifié substantiellement afin d'accompagner le gouvernement pendant

la période critique de 2020-21, tout en maintenant une attention soutenue envers les réformes clés à mettre en œuvre d'ici 2021 et 2022 afin de favoriser la reprise économique post-crise.

S'appuyant sur d'autres interventions sectorielles et thématiques de l'UE, et mobilisant différentes modalités d'appui, ce programme cherche à créer une valeur ajoutée en se focalisant sur des axes interdépendants de réformes identifiées comme ayant un caractère stratégique par le Plan de développement 2016-2020.

Concernant l'amélioration du cadre général de l'investissement privé, le soutien apporté prévoit notamment de créer des incitations pour accélérer la révision du régime des autorisations, améliorer l'accès des PME aux financements et favoriser leur accompagnement en vue d'une reprise post-crise, améliorer la productivité portuaire de manière graduelle en s'attaquant à des problèmes concrets, ou améliorer l'efficacité du système fiscal. Ces mesures visent à réduire les barrières à l'investissement, promouvoir l'ouverture du marché domestique et stimuler une augmentation significative des investissements contribuant ainsi à développer l'économie nationale par la création d'emplois et de richesse pour toutes et tous. Les appuis en ce qui concerne l'administration fiscale, y compris celle de la TVA, poursuivent plusieurs objectifs : réduire les coûts de mise en conformité, augmenter les coûts de non-conformité, augmenter les possibilités d'inspections efficaces, garantir une base d'imposition plus large, et promouvoir une plus grande équité fiscale. L'augmentation équitable des recettes fiscales devrait permettre une amélioration des marges de manœuvre financières pour la mise en place de politiques publiques orientées vers la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'emploi, priorités du Plan de développement 2016-2020. L'amélioration de la performance et de l'équité du système fiscal devrait donc déboucher sur une plus grande justice fiscale, le développement d'un meilleur civisme fiscal et d'une plus grande confiance des entreprises et des citoyens dans l'administration fiscale et financière.

Concernant le suivi des politiques publiques économiques et le débat autour des enjeux des réformes, la logique de l'intervention est d'abord de renforcer « l'offre » de plus de qualité dans la dépense publique, de transparence et de redevabilité. Pour cela, il est prévu de consolider le rôle des institutions formelles de contrôle des dépenses publiques en particulier la Cour des Comptes et l'ARP (dont les commissions des Finances et du Commerce / Agriculture). Cela implique de développer dans le pays une meilleure compréhension du rôle et de l'action de ces institutions par un programme de communication approprié. Dans le même ordre d'idées, le programme soutiendra la « demande » pour une meilleure gouvernance économique. Cela passe par la consolidation d'expériences de monitoring indépendant des politiques économiques, y compris de la dépense publique comme l'initiative du budget ouvert ("open budget initiative") qui devrait prendre une place encore plus significative dans le contexte de crise enclenché par l'émergence du COVID-19. La même logique s'applique à la promotion d'une meilleure compréhension et d'un débat sociétal pluraliste autour des enjeux des réformes. L'appui est conçu dans une logique de soutien à l'émergence de centres indépendants d'analyse de politiques publiques. Enfin, l'appui concerne aussi le secteur des médias comme véhicule d'un dialogue sociétal pluraliste sur les enjeux des réformes en Tunisie.

4.3 Intégration des questions transversales

Ce programme n'a pas pour cible principale l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, au niveau des deux axes stratégiques et des activités y afférentes, le programme examinera en détail les fenêtres d'opportunité offertes pour inclure de manière pertinente la dimension du genre (p.ex. en se focalisant sur les femmes entrepreneurs, les discriminations

fiscales envers les femmes, l'importance d'avoir des analyses sur les enjeux de la réforme qui intègrent la perspective genre, etc.). En outre, le présent programme pourra contribuer de manière transversale à renforcer la résilience économique (en améliorant l'ouverture des marchés et la compétitivité des entreprises) et la sensibilité aux conflits (en réduisant les tensions sociales par des avancées en matière de création d'emplois, d'équité fiscale et de transparence dans la gestion des ressources disponibles).

4. 4 Contribution à la réalisation des ODD

La présente intervention s'inscrit dans l'Agenda 2030. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD 8 (croissance économique soutenue, partagée et durable) et 16 (sociétés pacifiques et institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), mais il favorise aussi les progrès vers les ODD 5 (égalité entre les sexes), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 10 (réduire les inégalités dans les pays).

5. MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République tunisienne.

5.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission européenne, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés.

5.3. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1. Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué au titre de l'appui budgétaire s'élève à 258 000 000 d'EUR.

Ce montant repose en premier lieu sur l'identification d'un besoin de financement important de l'État pour mettre en œuvre les objectifs retenus dans le cadre de son Plan de développement 2016-2020 et ce dans un contexte de dégradation de la situation macroéconomique se traduisant par une augmentation du déficit budgétaire (4,9% fin 2018 au prix d'un important effort de rationalisation de la dépense publique ; en 2016 et 2017 le déficit budgétaire s'élevait à 6,1%) et d'une détérioration du ratio de dette publique sur PIB depuis 2011 (71,7% du PIB à fin 2018, alors qu'il était de 40% fin 2010), un assèchement des réserves de change et le ralentissement de la croissance économique. Les projections du FMI font état d'un besoin en financement de l'ordre de 3,6 milliards de dollars en 2019 (3,4 milliards de dollars en 2018) dont seule la moitié est couverte par la coopération financière extérieure (y compris celle de l'UE). Le solde devra être couvert par des émissions obligataires. Or, la dégradation de la situation macroéconomique en Tunisie, aggravée par la crise résultant de l'émergence du COVID-19, se traduit par des emprunts sur les marchés obligataires à des taux de plus en plus

élevés qui accentuent les difficultés financières de l'État. L'apport financier – encore pour partie conditionné à l'accomplissement de réformes devant permettre de redresser les performances économiques de la Tunisie – que propose le présent programme doit permettre à la Tunisie de traverser une période de fragilité économique importante.

Le montant alloué constitue aussi une réponse adaptée à l'appel lancé récemment par le gouvernement auprès de ses partenaires techniques et financiers. Le besoin de financement déjà important avant la crise va encore s'aggraver en 2020 et 2021 ce qui nécessite une adaptation du calendrier de paiement des tranches fixes et variables afin de permettre le versement d'une tranche fixe exceptionnelle en 2020 et 2021. Ces tranches fixes soutiendront les mesures d'atténuation des effets du COVID-19 adoptées et mises en œuvre par le gouvernement.

Au niveau sectoriel, il se justifie également par le fait que la réforme des autorisations pour les activités économiques, l'amélioration de l'accès des PME au financement, la réforme de l'administration fiscale, l'accélération de mise en œuvre de PPP, ou l'amélioration de l'efficacité des opérations portuaires qui font l'objet de cet appui sont appréhendés comme ayant un caractère stratégique parmi les réformes structurelles nécessaires pour impulser le nouveau modèle de développement économique et social. Ce nouveau modèle a été identifié par le Gouvernement tunisien dans son Plan de développement 2016-2020, document central de politique publique complété notamment par les matrices de réformes du Compact with Africa et de la mission conjointe de haut niveau du 12 juillet 2018.

5.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la politique nationale de développement dans les secteurs couverts par l'appui budgétaire et maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique – tenant aussi en compte les défis économiques et budgétaires exceptionnels causés par la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres ;
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme ;
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires accessibles, exhaustives et fiables.

b) Les indicateurs de performance susceptibles d'être appliqués aux décaissements des tranches variables concernent les thèmes principaux suivants :

- ouverture du marché domestique par une suppression graduelle des autorisations pour les activités économiques ;
- adoption de mesures, mécanismes et procédures nécessaires à la réforme du système fiscal et à la modernisation de l'administration fiscale ;
- adoption de mesures favorisant l'accélération de la conclusion de PPP ;
- adoption de mesures facilitant l'accès des PME au financement ;
- amélioration de la productivité des activités portuaires.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées,

une demande de modification de cibles et/ou d'indicateurs pourra être présentée à la Commission européenne par le MDICI.

Il convient de noter que toute modification des cibles doit être convenue ex ante au plus tard au terme du premier trimestre de l'exercice soumis à l'évaluation. Les modifications convenues des cibles et des indicateurs font l'objet d'un accord préalable et peuvent être autorisées par écrit (soit au moyen d'une modification formelle de la convention de financement, soit par un échange de lettres).

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3. Modalités de l'appui budgétaire

Des tranches fixes et variables sont utilisées pour l'appui budgétaire.

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en dinars tunisiens sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4. Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE²⁶.

5.4.1. Subventions : (gestion directe)

5.4.1.1 Subventions : Appui au renforcement institutionnel de l'ARP

a) Objet des subventions

- Renforcement institutionnel dans la continuité du jumelage ayant bénéficié à l'administration de l'ARP, pour mettre à disposition des futurs élus des structures d'appuis consolidées ;
- Formations aux élus et à leurs collaborateurs sur les grands enjeux de politiques publiques et le suivi de ces dernières – pourraient être organisées par le truchement de l'Académie parlementaire, service de l'ARP ;
- Appui technique et logistique aux commissions des finances et du commerce / agriculture de l'ARP ;
- Appui conseil, renforcement de capacités des fonctionnaires du parlement ;
- Echange d'expériences avec des environnements similaires.

b) Type de demandeurs visés

Coalition d'institutions/associations spécialisées ayant une expérience avérée dans l'appui conseil aux commissions parlementaires.

²⁶

www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

5.4.1.2 Subventions : Appui aux initiatives médiatiques permettant d'alimenter le débat dans le domaine socio-économique

a) Objet de la subvention

- Subvention à des tiers ;
- Appui aux initiatives médiatiques visant à accroître la pression pour une plus grande redevabilité ;
- Appui à la production et vulgarisation d'analyses solides sur des questions (sectorielles) concernant la redevabilité d'acteurs publics.

b) Type de demandeurs visés

ONG internationales, médias associatifs et communautaires. Médias associatifs ou communautaires, organisations de la société civile, ONG internationales ayant une expérience avérée de la production et vulgarisation d'analyses sur des questions (sectorielles) concernant les réformes et une maîtrise de la gestion et l'octroi de financements à des tiers.

5.4.1.3 Subvention : Appui au suivi indépendant du budget et des politiques économiques nationales

a) Objet de la subvention

- Promotion d'initiatives de benchmarking sur des questions budgétaires, fiscales et/ou économiques (type enquêtes "open budget") ;
- Accompagner l'émergence et/ou la consolidation de coalitions d'OSC focalisées sur la transparence de la dépense publique ;
- Réalisation d'études pertinentes sur la mise en œuvre de la loi des finances et la distribution du budget public ;
- Suivi et analyse des dépenses publiques ;
- Monitoring du processus législatif et coordination de ce processus avec les autres OSC ;
- Renforcement des capacités des élus et des décideurs dans la mise en œuvre des projets de loi pour une meilleure gouvernance socio-économique.

b) Type de demandeurs visés

Coalitions ou regroupement d'OSC tunisiennes ayant une expérience avérée dans le suivi du budget et la transparence de la dépense publique.

5.4.2. Passation de marchés (gestion directe)

L'objectif est de permettre le suivi du programme et d'appuyer, dans le cadre de la mise en œuvre de l'OS2, la formation des acteurs des médias et le renforcement des capacités afin de promouvoir un débat pluraliste et inclusif dans le domaine socioéconomique ainsi que le suivi global du programme.

5.4.3. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale

5.4.3.1 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale – Accompagnement technique des PME – OS1/R1.3

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: i) expérience dans l'accompagnement et l'appui-conseil technique direct aux PME; ii) expérience avérée dans l'assistance technique, le renforcement institutionnel et le développement des capacités; iii) facilité de mobilisation de l'expertise pertinente.

La mise en œuvre par cette entité implique la mise à disposition d'appui technique direct aux PME comprenant entre autre : i) la mobilisation d'expertise nationale/internationale dans les domaines : stratégie, marketing, organisation, opérations, gestion qualité, technologies de l'information et de la communication, gestion financière, networking, etc ; ii) la facilitation de l'accès au financement, y compris financement innovants ou avec recherche d'impact ; iii) l'accompagnement des femmes et des jeunes entrepreneurs.

En cas d'échec des négociations avec le type d'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.4.

5.4.3.2 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale – Appui à la Cour des Comptes – OS2/R2.1

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants: i) expérience dans l'accompagnement et l'appui conseil/logistique d'institutions de contrôle de la dépense publique de type Cour des Comptes ; ii) expérience avérée dans l'assistance technique, le renforcement institutionnel et le développement des capacités ; iii) facilité de mobilisation de l'expertise pertinente.

La mise en œuvre par cette entité implique un appui technique et logistique à la Cour des Comptes de Tunisie comprenant entre autre: i) le renforcement des capacités des magistrats ; ii) l'appui à l'élaboration du système d'information ; iii) l'appui à la mise à niveau des infrastructures par l'acquisition de matériel ; iv) l'appui à la socialisation et à la communication autour des publications ; et v) la mise en place d'un fonds d'études.

En cas d'échec des négociations avec le type d'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.4.

5.4.3.3 Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou une organisation internationale – Appui aux think tanks et aux centres de recherche publics – OS2/R2.3

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants : i) expérience dans l'accompagnement et l'appui conseil aux instituts indépendants (“think tanks”) d'analyse des politiques publiques socio-économiques ou dans l'accompagnement de centres de recherche et d'analyse ; ii) expérience avérée dans la facilitation de processus, le renforcement institutionnel et le développement des capacités ; iii) expérience dans la gestion, l'octroi et le suivi de mise en œuvre de subventions.

La mise en œuvre par cette entité implique : i) la réalisation d'une cartographie fonctionnelle des Think Tanks et centres de recherche publics dans le domaine économique ; ii) la production régulière d'analyses indépendantes des politiques publiques par les entités appuyées ; iii) la contribution des entités appuyées aux débats sur les réformes ; iv) appui à la dissémination de la culture économique.

En cas d'échec des négociations avec le type d'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.4.

5.4.3.4 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale – Appui à la réalisation de diagnostics et d'analyses économiques approfondies – OS2/R2.3

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants : i) expérience reconnue dans la production de diagnostics et d'analyses économiques ; ii) disponibilité d'une méthodologie pour conduire des diagnostics et des analyses économiques ; iii) existence d'une coopération avérée avec la Tunisie en matière d'analyse et de conseil en matière économique.

La mise en œuvre par cette entité implique la production d'études ou d'analyses économiques destinées à aider le gouvernement aux niveaux central et local dans la prise de décision économique ainsi que dans la formulation de propositions sur les politiques publiques économiques.

5.4.3.5 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale – Appui aux initiatives locales destinées à nourrir les débats socio-économiques et la redevabilité – OS2/R2.4

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants : expérience avérée dans l'appui aux initiatives locales, dans la facilitation et la conduite de débats socio-économiques ; expérience avérée dans l'appui aux initiatives locales, dans la facilitation et l'appui aux espaces et dynamiques de dialogue inclusifs, à la promotion du pluralisme ; maîtrise des procédures d'attribution et de gestion des financements à des tiers.

La mise en œuvre par cette entité implique la gestion du soutien à des actions qui permettront de renforcer la "demande" ou, en premier lieu, la capacité des acteurs de la société civile spécialisés dans le suivi des politiques publiques ou la gestion des budgets au niveau national et local ; la consolidation et le renforcement institutionnel de certaines organisations politico-sociales, organisations professionnelles sectorielles, associations d'usagers, etc. et leur contribution à un dialogue social pluraliste ; l'émergence d'espaces et de dynamiques de dialogue inclusives (et sensible au genre), d'analyse, de concertation, d'évaluation et de formulation de politiques socio-économiques en Tunisie ; l'appui aux associations impliquées dans la redevabilité publique et celle des entreprises.

En cas d'échec des négociations avec le type d'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.4.

5.4.4. Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles

Pour 5.4.3.1 (Accompagnement technique des PME)

Passation de marché

L'objectif de ce(s) marché(s) sera de fournir un accompagnement technique adapté aux PME tunisiennes dans les domaines stratégiques, organisationnels et opérationnels, tels que le marketing, la gestion qualité, la gestion financière, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, etc., et de leur permettre un accès facilité au financement.

Pour 5.4.3.2 (Appui à la Cour des comptes)

Subvention : Octroi direct à la Cour des comptes tunisienne

a) Objet de la subvention

- Renforcement des capacités des magistrats ;
- Appui à l'élaboration du système d'information;
- Appui à la mise à niveau des infrastructures ;
- Appui à la socialisation et à la communication autour des publications ;
- Mise en place d'un fonds d'études pour la Cour des comptes.

b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Cour des Comptes tunisienne conformément à l'article 195 c) du règlement (UE, Euratom) n° 2018/1046.

L'organisme a la responsabilité d'assurer le contrôle de la dépense publique, il est compétent pour examiner les comptes et apprécier la gestion de l'État, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics, ainsi que de tous les organismes dans lesquels l'État, les collectivités locales, les établissements et entreprises publics détiennent une participation en capital. En outre, il apprécie les résultats de l'aide économique et financière que les organismes cités plus haut accordent aux associations, mutuelles, entreprises et organismes privés quelle que soit leur dénomination.

Pour 5.4.3.3 (Appui aux think tanks et aux centres de recherche publics)

Subvention : Octroi par appel à propositions pour l'appui aux think tanks et aux centres de recherche publics

a) Objet de la subvention

- Appui aux centres indépendants de production de données et d'analyses sur les réformes requises en matière de gouvernance en général et de gouvernance économique en particulier ;
- Appui aux institutions publiques/parapubliques qui disposent d'un mandat d'analyse, de conseil en matière de politique économique comme p.ex. le Conseil d'Analyse Economique et l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives ;
- Appui à l'émergence et/ou à la consolidation d'instituts indépendants ("think tanks") d'analyse des politiques publiques socio-économiques en Tunisie, y compris, le cas échéant, les laboratoires de recherche universitaires. Il s'agira également d'accompagner ces centres afin d'accroître leur capacité d'entreprendre des actions de plaidoyer auprès des décideurs.

b) Type de demandeurs visés

ONG internationale ou think tank international ou régional ayant une expérience avérée dans l'appui et le renforcement institutionnel d'instituts indépendants d'analyse des politiques publiques et une maîtrise des procédures d'attribution et de gestion des financements à des tiers.

Pour 5.4.3.5 (Appui aux initiatives locales destinées à nourrir les débats socio-économiques et la redevabilité)

Subventions : Appui aux initiatives locales destinées à nourrir les débats socio-économiques et la redevabilité

a) Objet des subventions

- Subvention à des tiers (initiatives locales de la société civile) ;
- Nourrir les débats socio-économiques au niveau local ;
- Appuyer l'émergence d'espaces et de dynamiques de dialogue inclusives, d'analyse, de concertation, d'évaluation et de formulation de politiques socio-économiques en Tunisie ;
- Accompagner l'émergence d'alternatives socio-économiques à haut impact sociétal et assurer leur promotion.

b) Type de demandeurs visés

ONG ou OSC nationales ayant une expérience avérée dans l'appui aux initiatives locales, la facilitation et la conduite des débats socio-économiques ; dans l'appui aux initiatives locales, la facilitation et l'appui aux espaces et dynamiques de dialogue inclusifs, la promotion du pluralisme ; et une maîtrise des procédures d'attribution et de gestion des financements à des tiers.

5.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes : l'ordonnateur compétent de la Commission européenne peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 9, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 236/2014 en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6. Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers (montant en EUR)
OS 1 : Améliorer le climat des affaires et le cadre général de l'investissement privé tout en appuyant les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie COVID-19	263 000 000	
R.1.1, R.1.2 et R.1.3 – Appui budgétaire – voir section 5.3	258 000 000	n.a.
R.1.3 - Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou une organisation internationale (appui aux PME) – voir section 5.4.3	5 000 000	

OS 2 : Promouvoir un suivi actif des politiques publiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes	37 500 000	
R 2.1 : Le contrôle institutionnel sur les politiques publiques et la qualité de la dépense publique est renforcé	11 000 000	
Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou une organisation internationale (appui à la Cour des comptes) – voir section 5.4.3	6 000 000	
Subventions (appui au renforcement institutionnel de l'ARP) – voir section 5.4.1	5 000 000	A déterminer
R 2.2 : La capacité des médias à nourrir le débat sur les questions socio-économiques est renforcée	10 000 000	
Passation de marchés (formation et accompagnement des acteurs des médias) - voir section 5.4.2	6 000 000	
Subventions (appui aux initiatives médiatiques permettant d'alimenter le débat dans le domaine socio-économique) – voir 5.4.1	4 000 000	A déterminer
R 2.3 : Les initiatives destinées à analyser les données et choix économiques, à nourrir le débat public et à formuler des propositions sur les politiques publiques économiques sont appuyées	6 500 000	
Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou une organisation internationale (appui aux think tanks et aux centres de recherches publics) – voir section 5.4.3	4 500 000	
Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou d'une organisation internationale (appui à la réalisation de diagnostics et d'analyses économiques approfondies) – voir section 5.4.3	2 000 000	
R 2.4 : Des mesures concrètes sont prises (particulièrement dans les régions) pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques et la redevabilité des acteurs	10 000 000	
Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre ou d'une organisation internationale (appui aux initiatives locales destinées à nourrir les débats socio-économiques et la redevabilité) –	8 000 000	

voir section 5.4.3		
Subvention (appui au suivi indépendant du budget et des politiques économiques nationales) – voir section 5.4.1	2 000 000	A déterminer
Passation de marchés – Facilité études et suivi du programme	2 000 000	
Subventions enveloppe totale au titre de la section 5.4.1	11 000 000	
Passation de marchés – enveloppe totale au titre de la section 5.4.3	8 000 000	
Suivi et évaluation (voir section 5.9)	400 000	n.a.
Audit/Vérification des dépenses (voir section 5.10)	100 000	n.a.
Communication et visibilité (voir section 5.11)	n/a	n.a.
Totaux	303 000 000	

5.7. Structure organisationnelle et responsabilités

Le suivi du programme aura lieu dans le cadre d'un comité de pilotage constitué autour du MDICI, en collaboration étroite avec le ministère des finances en premier lieu, mais aussi avec les autres ministères et institutions comme le Ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique (MTCEN), la BCT, la Cour des comptes, l'ARP, la TIA, les représentants du secteur privé, des médias et de la société civile concernés par la mise en œuvre ou le suivi du programme. La Délégation de l'UE siège au comité de pilotage du programme en qualité d'observateur. Les partenaires techniques et financiers engagés dans les secteurs d'intervention touchant à la dimension climat des investissements et mettant en œuvre des opérations notamment sous la forme d'appui budgétaires pourront être invités en tant qu'observateurs afin d'améliorer la coordination.

Ce comité de pilotage se réunit annuellement. Il permettra de faire le point sur : i) l'opérationnalisation des différentes réformes ; ii) le dialogue sur la modalité appui budgétaire en général et sur les décaissements (tranches fixes et variables) réalisés au titre du programme en particulier ; et iii) l'état de la mise en œuvre de l'aide complémentaire dans son ensemble.

La Délégation de l'UE en Tunisie assurera le suivi opérationnel de la mise en œuvre du programme pour le compte de la Commission.

5.8. Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra

compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité projet) ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération.

Un dialogue sectoriel régulier sera assuré avec les ministères et parties prenantes concernées ainsi qu'un suivi général du programme, de la vérification des conditions de décaissement des tranches fixes et variables et des indicateurs de performance, en utilisant comme référence le tableau de logique d'intervention.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9. Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants et/ou au travers d'une mission commune. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques). L'évaluation de la présente action peut être réalisée individuellement ou dans le cadre d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire réalisée avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire ou des parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins un mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.10. Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.11. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies au début de la mise en œuvre sur base d'un plan d'action spécifique et financées sur un contrat de service en dehors de ce programme.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité applicable aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

APPENDICE – TABLEAU DE LA LOGIQUE D’INTERVENTION (POUR L’APPUI BUDGETAIRE)

Note : Seul l’OS1 du présent programme (améliorer le climat des affaires et le cadre général de l’investissement privé tout en appuyant les mesures d’atténuation des effets directs et indirects de la pandémie COVID-19) fait l’objet d’un appui budgétaire. L’OS2 (promouvoir un suivi actif des politiques publiques économiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes) fait l’objet de mesures complémentaires (donc plusieurs cases du logframe ne s’appliquent pas à cette composante).

	Chaîne des résultats	Indicateurs (au maximum 15)	Valeurs de référence (année)	Cibles à l’horizon de la fin du contrat d’appui budgétaire (année)	Sources des données
Impact attendu de la politique	Accompagner la transition économique de la Tunisie en contribuant au renforcement de la gouvernance économique à travers l’amélioration du climat des affaires et de l’investissement, ainsi qu’un suivi actif des politiques publiques économiques et un débat pluraliste autour des réformes	Taux de création de nouveaux emplois dans le secteur privé	À vérifier fin 2019	À vérifier fin 2022	Ministère de l’emploi, TIA et/ou Ministère de l’industrie et des PME
Effets attendus de la politique	OS 1 : Améliorer le climat des affaires et le cadre général de l’investissement privé tout en appuyant les mesures d’atténuation des effets directs et indirects de la pandémie COVID-19	Amélioration de l’indicateur Doing Business de la Tunisie Amélioration du classement Global Competitiveness Index	Classement DB de la Tunisie fin 2019 = 78 ^{ème} place. Classement DB pour la dimension « trading across borders » = 90 ^{ème} place Classement DB pour la dimension « paying taxes » = 108 ^{ème} GC score I à mars 2020 = 56,41%	À vérifier fin 2022	Rapport Doing Business de la BM, UNCTAD, World Economic Forum
Produits induits	R1.1 Les barrières à l’investissement sont réduites			À vérifier fin 2022	Rapport Doing Business de la BM
Produits directs	- Réduire le nombre d’autorisations d’exercice et administrative prévues par la loi.	- Finaliser la première vague de suppression de 27 autorisations relatives aux activités économiques issue du décret 417/2018 (Annexe 2 du décret).	Les suppressions mentionnées dans l’annexe 2 du décret 2018/417 ;	Au moins 15% des autorisations d’exercice d’une activité économique ou administrative sont	MDICI (unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de révision des autorisations de l’exercice des activités économiques et fixant la nomenclature d’activités

	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir le champ de la simplification ou suppression d'un nombre supplémentaire d'autorisations - Faciliter le paiement de l'impôt pour les entreprises (notamment petites et moyennes) - Améliorer la productivité portuaire et l'infrastructure logistique générale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression effective des autorisations d'exercice ou administrative constitutive de la "deuxième vague" de suppression des autorisations. - Modification du Code des Procédures et Droits Fiscaux pour la mise en place de vérifications ponctuelles - Signature du contrat de construction des quais 8 et 9 du port de Radès - Mise en place d'une concession d'exploitation d'un nouveau terminal à container au port de Rades (Terminal 2 incluant les quais 6 à 9) avec une nouvelle entité juridique de type public-privé favorisant une réduction des coûts d'exploitation. 	<p>Valeur de base = 0</p> <p>Valeur de base = la méthode dite de vérification ponctuelle n'existe pas</p> <p>Le contrat de construction des quais 8 et 9 n'est pas encore signé et la STAM bénéficie d'un monopole sur les quais à container du Port de Radès.</p>	<p>supprimées.</p> <p>La vérification ponctuelle est introduite et commence à être utilisée par l'administration fiscale.</p> <p>Le contrat de construction des quais 8 et 9 est signé et la concession accordée à la STAM est revue.</p>	<p>tunisienne)</p> <p>Décret 2018/417</p> <p>Loi de Finances 2021, Ministère des finances</p> <p>Ministère du Transport</p>
Produits induits	R1.2 L'investissement privé est promu	<p>Taux de croissance d'enregistrement de nouvelles entreprises</p> <p>Amélioration de l'indice de performance logistique</p>	<p>- 1,88% entre 2017 et 2018 (derniers chiffres disponibles)</p> <p>Indice de performance logistique 2018: 66 (source: observatoire de la compétitivité durable)</p>	À vérifier fin 2022	<p>Institut National de la Statistiques</p> <p>Registre national des entreprises</p> <p>Rapport d'activité de la TIA et/ou de l'APII sous la tutelle du Ministère de l'industrie. et PME</p> <p>Données de la Banque mondiale</p> <p>Observatoire de la compétitivité durable.</p>
Produits directs	- Dynamiser le système de promotion de l'investissement	- Autonomisation administrative et financière de l'Instance Générale des PPP	Sous tutelle administrative et financière de la présidence du gouvernement	IGPPP autonome administrativement et financièrement	Décret gouvernemental

	- Mettre en œuvre les facilités offertes aux jeunes entreprises dans le cadre du Start Up Act	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux projets d'investissement déclarés par l'Instance Tunisienne de l'Investissement - Augmentation du nombre de mises en concession et/ou de PPP - Nombre de start-up labellisées augmente de manière régulière 	<p>33 nouveaux investissements enregistrés en 2019</p> <p>N/A</p> <p>Valeur de base (février 2020): 210</p>	<p>50 nouveaux investissements enregistrés annuellement en 2022</p> <p>7 nouveaux contrats de concessions ou PPP sont signés entre 2020 et 2022 et sont basés sur un avis consultatif favorable de l'IGPPP.</p> <p>Valeur cible 600</p>	<p>Données fournies par la TIA (sous la tutelle du MDICI)</p> <p>Données de l'IGPPP</p> <p>Données fournies par le MTCEN relative au nombre de start-ups labellisées et site web dédié au Start up Act</p>
Produits induits	R1.3 L'accès au financement et l'inclusion financière sont améliorés et les mesures d'atténuation des effets directs et indirects de la pandémie COVID-19 ont été soutenues	Amélioration du score Global Findex	À vérifier fin 2020	À vérifier fin 2022	Banque Mondiale, Rapport de l'Observatoire de l'inclusion financière tunisien, Publication CGAP/FMA, FMI (Financial Access survey)
Produits directs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le plan de réforme de la BCT - Améliorer l'inclusion financière et faciliter le financement des TPEs et des start-up. 	<ul style="list-style-type: none"> - Relèvement du plafond des emprunts extérieurs pour les institutions de microfinance - Une proposition de loi réformant le code des changes en vue de son assouplissement est adoptée. - Octroi des premiers agréments accordés aux établissements de paiements mobiles. - Adoption par l'ARP de la loi sur le financement participatif 	<p>Circulaire de la BCT 93-16 du 7 octobre 1993</p> <p>Valeur de base = 0 agréments octroyés</p>	<p>Circulaire révisée et publiée</p> <p>Une loi réformant le code des changes en vue de son assouplissement est adoptée</p> <p>Au moins trois agréments ont été octroyés et sont opérationnels d'ici fin 2022.</p> <p>Adoption de la loi sur le financement participatif d'ici fin</p>	<p>Site internet de la BCT</p> <p>JORT</p>

				2021	
Effets attendus de la politique	OS 2 : Promouvoir un suivi actif des politiques publiques économiques et un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux des réformes	Débats sociétaux sur les réformes économiques requises plus nombreux, pluralistes, inclusifs, informés par des analyses solides et accompagnés par des systèmes de redevabilité performants	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et d'évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits induits	R2.1 : Le contrôle institutionnel sur les politiques publiques économiques et la qualité de la dépense publique est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement qualitatif de la capacité institutionnelle globale de la Cour des comptes - Nombre de missions de contrôle de la Cour des comptes - Suivi renforcé des rapports de la Cour des comptes (au niveau de l'ARP, les médias, l'opinion publique) - Nombre d'amendements conséquents produits par les commissions spécialisées de l'ARP sur les projets de loi pertinents 	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et d'évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits directs	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et logistique à la Cour des comptes ; - Appui technique et logistique aux commissions des finances et de du commerce / agriculture de l'ARP 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité organisationnelle de la Cour des comptes et de l'ARP en la matière - Capacité accrue de la Cour des comptes et de l'ARP à impulser des débats sociétaux sur la qualité de la dépense publique et sur la redevabilité 	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits induits	R 2.2 : La capacité des médias à nourrir le débat sur les questions socio-économiques est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience renforcée des médias de leur rôle dans la promotion de la gouvernance économique - Nombre de débats pluralistes sur les questions économiques propulsés par les médias 	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires

		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'alliances entre médias spécialisés dans les analyses économiques et les OSC / think tank œuvrant dans la même sphère - Impact des médias appuyés sur le renforcement des mécanismes de redevabilité 			
Produits directs	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des médias indépendants comme véhicule d'un dialogue sociétal pluraliste sur les enjeux des réformes - Accompagner les réformes de gouvernance des grands médias dans leur capacité à fournir une information crédible, accessible et fiable - Accompagner la mutation du secteur des médias, notamment dans leur transition digitale - Mieux expliquer les enjeux, les choix et les opportunités de développement - Appui aux initiatives médiatiques visant à accroître la redevabilité des acteurs. 	Voir ci-dessus	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et d'évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits induits	R 2.3: Les initiatives destinées à analyser les données et choix économiques, à nourrir le débat public et à formuler des propositions sur les politiques publiques économiques sont appuyées	<ul style="list-style-type: none"> - Incitations offertes à la mise en réseau effective des chercheurs et OSC tunisiens dans la promotion d'une « culture économique » - Emergence / consolidation de différentes formes de « Think Tank », groupes de recherche (publics et privés) - Nombre d'analyses économiques indépendantes produites et diffusées - Nombre d'initiatives locales de la société civile en appui aux débats socio-économiques 	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits	- Appui à toute institution publique qui	Voir ci-dessus	Ne s'applique pas car	Ne s'applique pas	Méthodes de suivi et évaluation à

directs	<p>dispose d'un mandat d'analyse, de conseil en matière de politique économique (ex. Conseil d'Analyse Economique, Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'émergence et/ou la consolidation d'instituts indépendants ("think tanks") d'analyse des politiques publiques socio-économiques en Tunisie - Appui à des initiatives locales de la société civile destinées à nourrir les débats socio-économiques - Financement d'études ou d'analyses économiques destinées à aider le gouvernement aux niveaux central et local dans la prise de décision économique 		mesures complémentaires	car mesures complémentaires	préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits induits	R 2.4: Des mesures concrètes sont prises (particulièrement dans les régions) pour améliorer la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques et la redevabilité des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement institutionnel des acteurs (publics et privés) impliqués dans l'amélioration de la transparence - Augmentation des alliances et mise en réseaux d'acteurs œuvrant dans le domaine de la redevabilité - Nombre d'espaces et de dynamiques de dialogue inclusives, d'analyse, de concertation, d'évaluation et de formulation de politiques publiques effectifs -Nombre d'initiatives de monitoring indépendant du budget national, sectoriel ou local 	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires
Produits directs	- Consolidation et renforcement institutionnel de certaines organisations politico-sociales, organisations professionnelles sectorielles, associations d'usagers, etc.	Voir ci-dessus	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Ne s'applique pas car mesures complémentaires	Méthodes de suivi et évaluation à préciser et à intégrer dans les mesures complémentaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'émergence d'espaces et de dynamiques de dialogue inclusives, d'analyse, de concertation, d'évaluation et de formulation de politiques publiques en Tunisie - Financement et promotion d'initiatives de Benchmarking sur des questions budgétaires, fiscales et/ou économiques (type enquêtes "open budget") - Accroître la redevabilité des acteurs économiques en matière de droits humains et d'environnement afin de prévenir les conflits et permettre la jouissance des droits économiques et sociaux - Accompagner l'émergence d'alternatives économiques à haut impact sociétal et assurer leur promotion. 				
--	---	--	--	--	--